

**MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT
DE LA SALUBRITE URBAINE
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE**

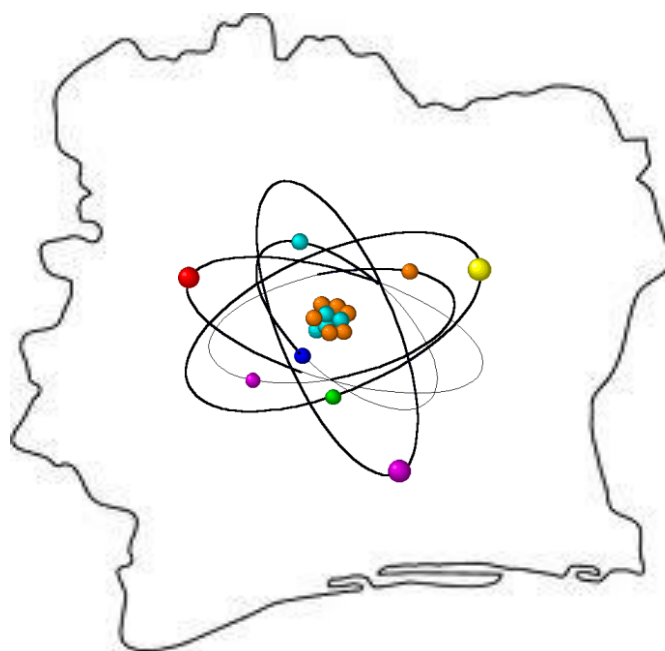
**DIRECTION GENERALE
DE L'ENVIRONNEMENT**

**PROGRAMME NATIONAL
DE GESTION DES PRODUITS
CHIMIQUES**

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union – Discipline – Travail



STRATEGIE NATIONALE ET PLAN D'ACTION POUR LA GESTION DES PRODUITS CHIMIQUES



Octobre 2014

TABLE DES MATIERES

Liste des tableaux	iii
Sigles et abréviations	iv
Avant propos	vi
Résumé exécutif.....	vii
Introduction.....	1
Partie I : ETAT DES LIEUX DE LA GESTION DES PRODUITS	
 CHIMIQUES.....	5
I.1 Production, exportation, importation et utilisation des produits chimiques	5
I.1.1 Production et exportation des produits chimiques	6
I.1.2 Importation des produits chimiques	6
I.1.3 Utilisation des produits chimiques	7
I.2 Cadre juridique, institutionnel et technique de la gestion des produits	
chimiques.....	7
I.2.1 Cadre juridique.....	7
I.2.2 Cadre institutionnel	12
I.2.3 Cadre technique	13
I.3 Principaux problèmes liés à la gestion des produits chimiques.....	14
I.3.1 Production, distribution et utilisation des produits chimiques.....	14
I.3.2 Problèmes sanitaires et environnementaux liés aux produits chimiques	14
I.4 Forces, faiblesses, opportunités et menaces liées à la mise en œuvre de la gestion	
des produits chimiques en Côte d'Ivoire.....	16
I.4.1 Forces	17
I.4.2 Faiblesses	18
I.4.3 Opportunités.....	20
I.4.4 Menaces	20
I.5 Analyse des besoins pour une gestion rationnelle des produits chimiques.....	21
I.5.1 Utilisation et commerce des produits chimiques	21
I.5.2 Accès et utilisation des données relatives aux produits chimiques.....	22
I.6 Enjeux	24

Partie II : COMPOSANTES DE LA STRATEGIE NATIONALE	26
II.1 Principes.....	26
II.2 Vision.....	26
II.3 Objectif général	26
II.4 Objectifs spécifiques.....	27
II.5 Axes stratégiques	27
II.6 Plan d'action.....	29
Partie III : MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE.....	36
III.1 Cadre institutionnel de mise en œuvre de la stratégie.....	36
III.2 Mobilisation des ressources financières.....	36
III.3 Budget de la stratégie nationale	37
III.4 Mécanismes de suivi - évaluation de la mise en œuvre de la stratégie	37
III.4.1 Suivi et évaluation.....	37
III.4.2 Indicateurs de succès.....	39
Conclusion	40
Références bibliographiques	41
Annexes	42
Annexe 1 : Récapitulatif des conventions internationales ratifiées par la Côte d'Ivoire	42
Annexe 2 : Systeme Général Harmonisé (SGH) et code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides.....	44
Annexe 3 : Budget	53

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Principaux produits chimiques exportés par la Côte d'Ivoire (2010).....	5
Tableau 2 : Principaux produits chimiques importés par la Côte d'Ivoire (2010)	6
Tableau 3 : Utilisation des produits chimiques par catégorie.....	6
Tableau 4 : Consommations annuelles des produits chimiques utilisés dans la mine de Bonikro (2006)	7
Tableau 5 : Aperçu des commissions interministérielles et des mécanismes de coordination	10
Tableau 6 : Fonctions et toxicité de quelques métaux	15
Tableau 7 : Synthèse des impacts négatifs potentiels de l'utilisation des pesticides	16
Tableau 8 : Récapitulatif des besoins identifiés au niveau de la gestion des produits chimiques	21
Tableau 9 : Aspects à améliorer en fonction des types de données	22
Tableau 10 : Récapitulatif des conventions internationales ratifiées par la Côte d'Ivoire	43
Tableau 11 : Classification des dangers liés aux produits chimiques selon le SGH	46
Tableau 12 : Listes des principales conventions sur les produits chimiques	52
Tableau 13 : Budget.....	53

SIGLES ET ABREVIATION

AISA	Association des Sciences Agronomiques
ANADER	Agence Nationale d'Appui au Développement Rural
BENETD	Bureau National d'Etudes Techniques et de Développement
BAD	Banque Africaine de Développement
BM	Banque Mondiale
BOAD	Banque Ouest Africaine pour le Développement
BIT	Bureau International du Travail
CHR	Centre Hospitalier Régional
CHU	Centre Hospitalier Universitaire
CIAPOL	Centre Ivoirien Anti - Pollution
CIDT	Compagnie Ivoirienne pour le Développement des Textiles
CNRA	Centre National de Recherches Agronomiques
CNPS	Centre National de Prévoyance Social
CAFE	Club des Amis de la Forêt et de l'Environnement
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CFA	Communauté Financière Africaine
CRO	Centre de Recherches Océanologiques
DPVQ	Direction de la Protection des Végétaux et de la Qualité
ECOSOC	Conseil Economique et Social des Nations Unies
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FEM	Fond pour l'Environnement Mondial
FEREAD	Fédération Nationale des Réseaux, ONGs, Associations de l'Environnement et du Développement Durable
FSD	Fiches de Données de Sécurité
GPC	Gestion des Produits Chimiques
ICPE	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
IET	Institut d'Ecologie Tropicale
ISE-POPs-CI	ONG, Informer – Sensibilisation – Eduquer sur les polluants organiques persistants en Côte d'Ivoire
ITC	Centre du Commerce International
JVE	Jeunes Volontaires pour l'Environnement
MINESUDD	Ministère de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement

	Durable
MINICOM	Ministère de la Communication
MSLS	Ministère de la Santé et de la Lutte contre le Sida
MINAGRI	Ministère de l'Agriculture
MENET	Ministère de l'Education Nationale et de l'Enseignement Technique
MESRS	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
MIEM	Ministère de l'Energie et des Mines
MID	Ministère de la Défense
OIT	Organisation Internationale du Travail
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisation non Gouvernementale
OSER	Office de Sécurité Routière
PCB	Polychlorobiphényles
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PNGPC	Programme National de la Gestion des Produits Chimiques
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
POP	Polluants Organiques Persistants
UE	Union Européenne
UNITAR	Institut des Nations Unies pour la Formation et la Recherche
UNIPHYTO	Union de la Profession Phytosanitaire
SAICM	Approche Stratégique de la Gestion Internationale des produits chimiques
SAPH	Société Africaine de Plantations d'Hévéa
SIR	Société Ivoirienne de Raffinage
SIIC	Service d'Inspection des Installations Classées
SGH	Système Général Harmonisé
SMDD	Sommet Mondial sur le Développement Durable

AVANT PROPOS

Dans le cadre de la gestion rationnelle des produits chimiques en Côte d'Ivoire, le Ministère de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable, élabore un processus visant la préparation et la mise en œuvre d'un ensemble d'axes de travail dénommés « Stratégie Nationale et plan d'action pour la Gestion des Produits Chimiques en Côte d'Ivoire ».

Ce document de stratégie est destiné à fournir une évaluation complète du cadre juridique, institutionnel, administratif et technique de gestion des produits chimiques en Côte d'Ivoire. Par ailleurs, la stratégie présente une analyse de la nature et de l'étendue des actions à mener pour une gestion plus rationnelle des produits chimiques en vertu des priorités et des engagements internationaux de la Côte d'Ivoire, notamment ceux pris lors de la 1^{ère} Conférence Internationale sur la Gestion des Produits Chimiques (CIGPC) tenue à Dubaï en 2006.

Bien qu'indispensable dans de nombreuses activités économiques, les produits chimiques sont souvent à l'origine de pollutions environnementales avec des effets nocifs sur la santé humaine en l'absence d'une gestion appropriée. La gestion intégrée des produits chimiques a été mondialement reconnue. Le chapitre 19 de "l'Agenda 21" adopté par les chefs d'États ou/et de gouvernements à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement en 1992 avait pour objectif de parvenir à une gestion rationnelle des produits chimiques d'ici l'an 2020.

La stratégie nationale de gestion des produits chimiques est une composante efficace des efforts nationaux pour atteindre une protection durable de l'environnement. Elle montre qu'il est urgent de promouvoir la gestion et l'utilisation des produits chimiques en toute sécurité dans les domaines industriels, agricoles, de la santé publique et des usages grand public afin de protéger la santé humaine, les écosystèmes et l'environnement et assurer un développement durable.

Ce document est la version finale de la stratégie nationale pour la gestion des produits chimiques. Il comprend des analyses et des propositions qui sont soumises à l'appréciation et à la validation des départements ministériels pour aboutir à un document national qui engagera toutes les parties prenantes. Le but de cette stratégie est de mettre en place un système de gestion permettant de protéger la santé des populations et l'environnement en vue de contribuer au développement durable du pays.

RESUME EXECUTIF

Le document de Stratégie et Plan d'action du Programme Nationale de Gestion des Produits Chimiques couvre la période de 2016 à 2020 et regroupe l'ensemble des projets et activités programmés pour permettre à la Côte d'Ivoire de parvenir à une gestion écologiquement rationnelle¹ des produits chimiques tout le long de leur cycle de vie.

La présente stratégie nationale de gestion des produits chimiques fait suite au profil national de gestion des produits chimiques et au bilan de la mise en œuvre des accords multilatéraux sur la gestion de l'environnement.

Elaboration du document de stratégie

L'élaboration du document de stratégie et du plan d'action a suivi un processus et adopté une démarche participative. Le processus a conduit à une revue documentaire, à l'analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces associées à la mise en œuvre de la stratégie et s'est fondé sur le principe de concertation et de participation des principaux acteurs.

Etat des lieux de la gestion des produits chimiques

Les différents diagnostics faits sur l'état de la gestion des produits chimiques, notamment au cours du processus d'élaboration du Profil National de gestion des produits chimiques, révèlent que la Côte d'Ivoire est confrontée à de multiples problèmes en rapport avec la gestion des produits chimiques. Les principaux problèmes identifiés sont : la pollution de l'air et des eaux par les produits chimiques, l'absence de personnel qualifié en matière de gestion des produits chimiques, l'absence de système de coordination, l'insuffisance des moyens analytiques et de contrôle, l'insuffisance de règles juridiques en matière de gestion de produits chimiques, l'inaccessibilité à l'information relative aux produits chimiques.

Toutefois, la Côte d'Ivoire dispose de quelques outils pour faire face à ces problèmes.

Ainsi :

- ❖ En ce qui concerne le cadre réglementaire de la gestion des produits chimiques, la plupart des conventions et accords internationaux sur les produits chimiques ont été ratifiées par la Côte d'Ivoire.
- ❖ sur le plan juridique, des textes législatifs et réglementaires ont été pris pour établir ou renforcer le cadre juridique de gestion de l'environnement de façon générale et des

¹ Déclaration de Rio 92, d'Action 21 au chapitre 19

produits chimiques en particulier. Il s'agit, entre autres : la constitution ivoirienne de 2000 à son article 19 (le droit à un environnement sain est reconnu à tous) et le code de l'environnement du 3 octobre 1996 consolide, entre autres, la gestion des produits chimiques et des Déchets.

- ❖ Relativement au cadre institutionnel de la gestion des produits chimiques, plusieurs institutions sont impliquées dans la gestion des produits chimiques, ce sont :
 - les ministères ;
 - les collectivités territoriales ;
 - les organisations internationales et sous régionales ;
 - les ONG et Associations œuvrant dans la gestion des produits chimiques ;
 - les Laboratoires ;
 - le programme National de Gestion des Produits Chimiques (PNGPC).

Composantes de la stratégie

Principes généraux

L'élaboration de la stratégie en matière de gestion rationnelle des produits chimiques se fonde sur les principes généraux ci-après :

- **L'intégration** de la politique nationale aux efforts consentis au niveau international dans le domaine de la gestion des produits chimiques à travers la mise en œuvre des Accords Multilatéraux sur l'Environnement.
- **La prévention** dans la gestion du développement et de l'environnement en s'appuyant sur le principe de précaution (n°15)², tel que définit par le programme Action 21 de la déclaration de Rio, qui encourage le remplacement des substances dangereuses par des produits qui le sont moins lorsqu'il existe des possibilités de substitution appropriées.
- **L'information et la sensibilisation** comme élément déterminant dans la compréhension des risques et de l'utilisation sécuritaire des produits chimiques par la population ivoirienne.

¹ Principe n°15 de la déclaration de Rio : Pour protéger l'environnement, des mesures de précaution doivent être largement appliquées par les états selon leurs capacités. En cas de risque de dommages graves ou irréversibles, l'absence de certitude scientifique absolue ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir la dégradation de l'environnement.

- **La participation** de l'ensemble des acteurs (administrations concernées, collectivités locales, mass- média, services de secours, universités et instituts de recherches, services de normalisation, laboratoires nationaux, industries, ONG etc.) dans l'élaboration et la mise en œuvre du plan d'action final en vue de favoriser une meilleure participation aux actions de gestion de l'environnement.

Vision

La vision qui sous-tend la présente stratégie est d'assurer, d'ici à l'horizon 2020, une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques en Côte d'Ivoire afin de protéger la santé humaine et l'environnement.

Axes stratégiques

Corrélativement aux insuffisances et besoins résultant de l'état de lieux, six orientations majeures en termes de gestion des produits chimiques ont été identifiées. Ces orientations majeures sont :

Axe 1 : Renforcement du cadre institutionnel et juridique

Axe 2 : Evaluation et gestion des risques

Axe 3 : Renforcement des capacités techniques et humaines

Axe 4 : Education, sensibilisation et implication de la population

Axe 5 : Recherche et coopération

Axe 6 : Mobilisation des ressources financières

Mise en œuvre de la stratégie

La mise en œuvre de la stratégie nationale de gestion des produits chimiques sera assurée par Le ministère en charge de l'environnement de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable à travers son Programme National de Gestion des Produits Chimiques. La disponibilité des ressources financières suffisantes et dans des délais appropriés demeure un élément central pour la mise en œuvre de cette stratégie. La mobilisation des ressources financières nécessaires se fera par le recours aux ressources internes et externes. Le budget estimatif de la mise en œuvre de l'ensemble des actions prévues dans cette stratégie s'élève à trente et un milliards deux cent trente quatre millions (31 234 000 000) de francs CFA réparti comme suit entre les six axes stratégiques: Axe 1: 2,037 milliards de francs CFA, Axe 2:

19,625 milliards de francs CFA, Axe 3: 1,640 milliards de francs CFA, Axe 4: 6,601 milliards de francs CFA, Axe 5: 1,301 milliards de francs CFA et Axe 6: 30 millions de francs CFA.

La réussite de la mise en œuvre de cette stratégie dépendra de la mobilisation effective des ressources financières mais aussi de la mise en place d'un système de suivi / évaluation capable d'informer les différents acteurs sur l'état d'avancement des activités par rapport aux chronogrammes, aux problèmes rencontrés, à la situation financière du Projet, à la valeur des principaux indicateurs de performance et d'impact.

Introduction

1. Contexte

La protection de l'environnement est une composante indispensable pour le développement socio économique et le développement durable. En Côte d'Ivoire, comme dans de nombreux pays en voie de développement, l'évolution rapide du contexte socio-économique a entraîné la prolifération de l'utilisation des produits chimiques avec ses conséquences sur l'environnement et la santé de la population.

Selon la Banque Mondiale¹ la production des substances chimiques représentait en 1998 près de 7% du revenu mondial et 9% du commerce mondial pour une valeur de 1500 Milliards de dollars. La production mondiale de produits chimiques est toujours en expansion et augmentera encore de 80% au cours des 15 prochaines années, selon les estimations du PNUE. Si les produits chimiques contribuent à la résolution de certaines problématiques du monde actuel (besoins alimentaires, hygiène et santé humaine, remplacement de matériaux naturels...) ils sont aussi en cause dans les dérèglements environnementaux que nous connaissons (destruction de la couche d'ozone, réchauffement climatique, pollution des milieux naturels...) et dans la surexposition humaine à des substances dont on ignore les effets à long terme.

Face à cette dégradation de l'environnement mondial, la communauté internationale, sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, a pris plusieurs initiatives relatives à la protection de l'environnement et à la gestion des produits chimiques.

En ce qui concerne la Côte d'Ivoire, elle a, depuis plusieurs décennies, participé activement aux diverses conventions internationales relatives à l'environnement et aux risques chimiques. Elle a signé et ratifié plusieurs conventions et accords internationaux relatifs aux produits chimiques notamment la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontaliers des déchets dangereux et de leur élimination, la Convention de Bamako sur l'interdiction d'importer en Afrique des déchets dangereux, la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause relative aux produits chimiques et pesticides qui font l'objet d'un commerce international, la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (POPs), et l'Approche Stratégique de la Gestion Internationale des produits Chimiques. A cet effet, la Côte d'Ivoire a bénéficié, grâce à ces conventions, à des financements pour le renforcement des capacités des ressources humaines et du partage des

expériences. Ainsi, dans le cadre de sa politique nationale de protection de l'environnement et de la santé des populations, le Ministère de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable, a initié un processus visant la préparation et la mise en œuvre d'une stratégie nationale pour la gestion des produits chimiques.

Cette stratégie comprend les principales orientations de la politique nationale et traite essentiellement de l'état des lieux juridique, institutionnel et technique de la gestion des produits chimiques, des axes stratégiques et une liste d'actions prioritaires à partir de la hiérarchisation des besoins identifiés et la description du contexte de mise en œuvre de la stratégie.

2. Justification

Les différents diagnostics faits sur l'état de l'environnement et la gestion des produits chimiques, notamment dans le processus d'élaboration du profil national de gestion des produits chimiques et le plan national de mise en œuvre de la convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants révèlent que la Côte d'Ivoire est confronté à de nombreux problèmes environnementaux aux causes multiples. Les produits chimiques, essentiels à notre vie quotidienne, à notre économie, à nos collectivités et à nos foyers, peuvent être néfastes pour l'environnement et la santé humaine en l'absence d'une gestion appropriée. Les principaux problèmes identifiés dans la gestion de produits chimiques sont :

- la contamination et la dégradation de la qualité des eaux ;
- les problèmes liés au stockage et à la conservation des produits chimiques
- l'insuffisance de personnel qualifié en matière de gestion des produits chimiques
- la dégradation des ressources du littoral ;
- la pollution de l'air ;
- les accidents lors du transport de matières dangereuses ;
- l'intoxication domestique ;
- la recrudescence des maladies professionnelles liées à l'utilisation des produits chimiques ;
- la dégradation du cadre de vie.

Le gouvernement Ivoirien à travers le ministère de l'environnement a initié le Plan national de gestion des produits chimiques qui a pour objectif la protection de la santé humaine et

l'environnement en évaluant les produits chimiques utilisés en Côte et en prônant des mesures et actions visant à réduire l'impact de ces produits considérés comme étant dangereux.

De ce fait, une meilleure gestion des produits chimiques pourrait contribuer à une réduction de la morbidité. L'environnement, en effet, agit sur la santé de bien des façons en raison de l'exposition à des facteurs de risque physiques, chimiques et biologiques. Pour faire face à ces problèmes, la Côte d'Ivoire s'est doté d'un certain nombre d'outils de gestion des produits chimiques et a adhéré à plusieurs accords multilatéraux.

Ainsi, le profit que l'on peut tirer de la mise en œuvre de la stratégie nationale de gestion des produits chimiques dépend en grande partie des principes généraux suivant :

- la prévention des risques sanitaires liés, d'une part, à la qualité des ressources et, d'autre part, aux substances chimiques ;
- le développement de la santé environnementale, via la recherche, l'expertise, la formation et l'information.

Ce qui permettra à la Côte d'Ivoire d'honorer ses engagements vis-à-vis de la communauté internationale en matière de gestion des produits chimiques et de l'environnement.

3. Objectif

La présente étude vise l'élaboration de la stratégie nationale de gestion des produits chimiques afin de gérer plus rationnellement et efficacement l'environnement.

4. Résultat attendu

Le résultat attendu de cette étude est la production du document de la stratégie nationale de gestion des produits chimiques. Cette stratégie comprend les principales orientations de la politique nationale et doit présenter un plan stratégique qui indiquera les priorités de la Côte d'Ivoire pour la gestion des produits chimiques sur une période de cinq années ainsi que les dispositifs nécessaires pour la mise en œuvre de ces priorités.

5. Méthodologie

L'élaboration du document de stratégie et du plan d'action a suivi un processus qui s'articule autour de six phases décrites ci-dessous :

Phase 1 : Recherche bibliographique, collecte de données et rédaction du premier avant-projet

Phase 2 : Présentation du premier avant-projet au cabinet, prise en compte des observations et rédaction du deuxième avant-projet

Phase 3 : deux pré- validations, l'une avec toutes les parties prenantes du MINESUDD puis une autre avec les membres du Comité Scientifique du PNGPC.

Ces deux pré- validations ont suscité la consultation des parties prenantes (ministères et structures impliquées dans la gestion des produits chimiques en Côte d'Ivoire). La prise en compte de toutes les contributions a permis de renforcer la rédaction de la 3^{ème} version.

Phase 4: Mise à disposition du document de stratégie nationale et plan d'action et 2^{ème} présentation au cabinet. Les observations issues de cette présentation ont permis de rédiger la 4^{ème} version.

Phase 5: Présentation de la 4^{ème} version aux membres du comité Scientifique pour une pré-validation.

Phase 6: Examen et validation du document de stratégie et plan d'action en atelier.

5. Structuration du document de stratégie et plan d'action

A l'issue de ce processus, les informations recueillies ont permis d'élaborer le présent document de stratégie nationale de gestion des produits chimiques de la Côte d'Ivoire.

Il est structuré en trois grandes parties :

- La première partie présente l'état des lieux de la gestion des produits chimiques en Côte d'Ivoire;
- la deuxième partie développe les principales composantes de la stratégie nationale de gestion des produits chimiques;
- la troisième partie traite de la mise en œuvre de la stratégie.

Partie I : Etat des lieux de la gestion des produits chimiques en Côte d'Ivoire

I.1 Production, exportation, importation et utilisation des produits chimiques

Le Profil National actualisé en 2008, portant sur la gestion des produits chimiques a présenté les données relatives à la production, l'importation, l'exportation et l'utilisation des produits chimiques en Côte d'Ivoire. Selon les résultats dudit profil, la Côte d'Ivoire est à la fois un pays producteur, importateur, exportateur et utilisateur de produits chimiques. En Côte d'Ivoire, les produits chimiques sont utilisés comme matière première dans les diverses branches de l'industrie, sous forme de produits phytosanitaires et engrais dans l'agriculture, sous forme de médicaments ou de produits de lutte contre les vecteurs de maladies au niveau de la santé publique, sous forme de produits de traitements de minerais ou d'explosifs dans les domaines des mines et carrières, et comme produits de consommation (savons, lessives, peintures solvants, etc.). La production et l'exportation des produits chimiques en Côte d'Ivoire, sont essentiellement liés aux domaines de l'industrie pétrolière.

En matière d'importation, La Côte d'Ivoire importe principalement les produits pharmaceutiques et les produits pétroliers provenant de la France, des Pays Bas, de l'Allemagne, de l'Italie, des Etats-Unis d'Amérique, du Japon, de la Chine, etc.

I.1.1 Production et exportation des produits chimiques

La production d'hydrocarbures est axée sur la production du pétrole brut et du gaz naturel. Elle est passée de 2,35 millions de barils et 48,20 milliards de pieds cubes en 2001 à 14,60 millions de barils et 61,40 milliards de pieds cube en 2005. Cette tendance à la hausse s'est confirmée pour la production de gaz sur la période 2006-2010 atteignant 64,11 milliards de pieds cubes. Dans le domaine des matières plastiques, sur la période 2006-2010, le volume des exportations de caoutchouc a cru de 8% par an, atteignant 241 000 tonnes avec une croissance de 21% par an, en raison de l'augmentation des prix mondiaux. Le tableau 1 présente les principaux produits chimiques exportés par la Côte d'Ivoire en 2010. Parmi ces produits ayant un impact positif sur l'exportation en Côte d'Ivoire, on trouve les produits d'extraction et de l'industrie chimique tels que : les engrais, les produits cosmétiques, les préparations capillaires, le caoutchouc et les ouvrages en caoutchouc.

Tableau 1: Principaux produits chimiques exportés par la Côte d'Ivoire (2010)

Groupes de produits	Valeur exportée en 2006 (millions USD)	Valeur exportée en 2010 (millions USD)	Part dans les exportations 2010 (%)	Balance commerciale 2010 (millions USD)	Taux de croissance en valeur 2006-2010 (% , p.a.)
Combustibles minéraux, huiles minérales, Produits de leur distillation (SH-27)	3 004	2 433	23,7	572	- 5,1
Caoutchouc et ouvrages en caoutchouc (SH-40)	322	685	6,7	608	20,8
Huiles essentielles et résinoïdes; produits de parfumerie/de toilette	102	140	1,4	82	8,2

Source : ITC TradeMap

I.1.2 Importation des produits chimiques

L'Union Européenne est le premier partenaire de la Côte d'Ivoire en matière d'importation de produits chimiques. Les plus importants sont les produits pétroliers puis viennent ensuite les produits pharmaceutiques (Tableau 2).

Tableau 2 : Principaux produits chimiques importés par la Côte d'Ivoire (2010)

Groupes de produits	Valeur exportée en 2006 (millions USD)	Valeur exportée en 2010 (millions USD)	Balance commerciale 2010 (millions USD)	Taux de croissance en valeur 2006-2010 (% , p.a.)
Combustibles minéraux, huiles minérales, Produits de leur distillation (SH-27)	1 850	1 860	572	0,1
Produits pharmaceutiques (SH-30)	151	236	- 231	11,7
Sel; soufre; terres et pierres; plâtres chaux et ciments (SH-25)	95	133	- 96	8,8
Papiers et cartons; ouvrages en pate de cellulose en papier/en carton (SH-48)	85	118	- 61	8,4
Produits divers des industries chimiques (SH-38)	63	101	- 84	12,5

Source : ITC TradeMap

I.1.3 Utilisation des produits chimiques

La Côte d'Ivoire a bâti son développement économique sur l'agriculture et cette stratégie s'est révélée très efficace jusqu'en 1980³. La production agricole considérable a été réalisable en grande partie grâce à l'emploi excessif d'engrais et de pesticides chimiques.

³ Profil commercial de la Côte d'Ivoire et présélection des produits à fort potentiel à l'exportation version 2012

Tableau 3 : Utilisation des produits chimiques par catégorie (année 1996)

Type de produits chimiques	Utilisation en Tonne
Pesticides – agricoles	40 000
Pesticides - santé publique	18 000
Pesticides – consommation	12 000
Engrais	88 229
Produits pétroliers	72 050
Produits chimiques industriels (utilisés dans les établissements de fabrication/ transformation)	5 000
Produits chimiques de consommation	6 000
Autres produits chimiques (utilisation inconnue ou mixte)	4 000

Source : Profil National de gestion des produits chimiques (2008)

Le secteur minier, utilise des produits chimiques dans les procédés d'extraction et de traitement du minerai. Il s'agit principalement du cyanure de sodium, de la chaux, du charbon actif, de la soude caustique, et de l'acide chloréologique (voir tableau 4).

Tableau 4 : Consommations annuelles des produits chimiques utilisés dans la mine de Bonikro (2006)

Produits	Cyanure de sodium	Chaux	Charbon actif	Soude caustique	Acide chloréologique
Consommation annuelle (tonne)	1100	1200	10	80	180

Source : Mémoire de Master⁴

I.2 Cadre institutionnel, juridique et technique de la gestion des produits chimiques

I.2.1 Cadre institutionnel

La Côte d'Ivoire dans sa volonté de faire de la gestion de l'environnement un enjeu majeur, a élaboré un cadre institutionnel opérationnel pour les questions relatives à l'environnement. Le cadre institutionnel comprend :

⁴ Mémoire de Master, 2012, Evaluation des impacts de l'exploitation de la mine d'or de Bonikro (Côte d'Ivoire) sur les ressources en eau, Institut International d'Ingénierie de l'Eau et de l'Environnement de Ouagadougou

❖ **Les ministères**

- **Les ministères en charge de l'Environnement, et celui en charge des Eaux et Forêts** sont chargés de la préservation du cadre de vie et de l'Environnement. Les domaines d'intervention sont les suivant :
 - Sauvegarde de l'environnement urbain et rural ;
 - coordination de l'ensemble des actions publiques et privées tendant à lutter contre toute pollution ;
 - mise en œuvre et application de la réglementation en matière de voirie d'assainissement, de drainage et réseaux divers ;
 - suivi des actions de conservation du patrimoine forestier, des parcs nationaux et des réserves de faune et de flore ;
 - organisation d'une convention entre toutes les parties prenantes pour parvenir à une propreté et à un cadre de vie meilleure dans nos villes et villages ;
 - point focal des conventions sur les produits chimiques notamment le protocole de Montréal relatif à des produits chimiques qui appauvrissent la couche, la convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, la convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontaliers de déchets dangereux et de leur élimination, la convention de Rotterdam relative a certains pesticides et produits chimiques qui font l'objet d'un commerce International ;
 - point focal de l'Approche Stratégique de Gestion Internationale des produits chimiques (SAICM) ;
 - point Focal du Forum Intergouvernemental sur la Sécurité Chimique (FISC).
- **Le Ministère en charge de la Santé et de la lutte contre le SIDA** est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du gouvernement en matière de Santé et d'hygiène publique.
- **Le Ministère en charge du commerce et de la Promotion du secteur privé** est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du gouvernement en matière de commerce et de la politique du gouvernement en matière de développement de la promotion du secteur privé, de PME / PMI.
- **Le Ministère d'Etat, Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité** est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du gouvernement en matière d'administration du territoire, de décentralisation, de dépôt légal, d'identification des populations, de la protection civile, etc.

- **Le Ministère des Transports** est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du gouvernement en matière de transports.
- **Le Ministère de l'Economie et des Finances** exerce les attributions relatives à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi de la politique du gouvernement en matière économique, financière et monétaire.
- **Le Ministère de la Justice, des Droits de l'homme et des Libertés publiques** est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du gouvernement en matière de justice et des droits de l'homme.
- **Le Ministère d'Etat, Ministère des Affaires Etrangères** est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du gouvernement en matière de politique extérieure de la Côte d'Ivoire.
- **Le Ministère de l'Agriculture** est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du gouvernement en matière d'agriculture.
- **Le Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative** est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du gouvernement en matière de l'emploi et de la fonction publique.
- **Les Ministères en charge des Mines et de l'Energie** sont chargés de la mise en œuvre et du suivi de la politique du gouvernement en matière de mines et d'énergie.
- **Le Ministère de la Production Animale et des Ressources Halieutiques** est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du gouvernement en matière de production animale et de ressources halieutiques.
- **Le Ministère de la Construction, du Logement de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'assainissement** est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du gouvernement en matière de construction, d'urbanisme et d'habitat et de l'assainissement.
- **Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique** est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du gouvernement en matière d'enseignement supérieur et de recherche scientifique.

❖ **Les instituts et centre de recherche**

Ce sont le Centre National de Recherches Agronomiques (CNRA), le Centre de Recherches Océanographiques (CRO), le Centre National d'Insémination, l'Institut d'Ecologie Tropicale (IET), et certains laboratoires des Universités de Cocody (Les laboratoires de Chimie –

Physique ; Chimie organique structurale, chimie organique biologique Chimie minérale, hydrobiologie, Biochimie etc.) et Nangui Abrogoua (Laboratoire Chimie de l'environnement). Ces instituts de recherche interviennent dans la gestion des produits chimiques au niveau des études d'impact, d'efficacité, de sélectivité et d'évaluation de la pollution.

❖ **Les laboratoires spécialisés**

Ce sont :

- le Laboratoire National d'Appui au Développement Agricole (LANADA),
- le Laboratoire central du Centre Ivoirien Anti-pollution (CIAPOL),
- le Laboratoire d'Ecologie de Korhogo,
- Le Laboratoire Central d'hygiène Alimentaire d'Abidjan,
- le Laboratoire National de la Santé Publique,
- le laboratoire Central de Nutrition Animale,
- le Laboratoire National d'Essais, de Qualité de Métrologie et d'Analyses (LANEMA).

Ces laboratoires interviennent, dans la recherche de résidus et d'analyse des produits chimiques dans différentes matrices (eaux, sols, végétaux, produits de pêche, produits alimentaire...).

❖ **Les organisations professionnelles**

Ce sont la Fédération nationale des industries de Côte d'Ivoire, l'association ivoirienne des phytosanitaires de la Côte d'Ivoire (UNIPHYTO), la Chambre de commerce et d'industrie de la Côte d'Ivoire, les coopérative agricoles paysannes. Ces organisations interviennent dans la production, la formulation ou le conditionnement, la distribution et l'utilisation des produits chimiques.

❖ **Les organes de concertation et de coordination**

Ce sont le comité pesticide, la commission nationale de l'énergie, le secrétariat national de l'ozone, la commission nationale de l'environnement, la commission nationale du développement durable, le comité national de lutte contre les drogues, le comité consultatif des pêches. Les domaines d'intervention de ces organes sont présentés dans le tableau 5. Ils sont composés de représentants de plusieurs Ministères Techniques tel que :

- Enseignement Supérieur et la Recherche Scientifique,
- Santé et la lutte contre le sida,
- Environnement et développement durable,

- Commerce,
- Industrie,
- Intérieur,
- Economie et des Finances.

Tableau 5 : Aperçu des commissions interministérielles et des mécanismes de coordination

Nom du mécanisme	Responsabilités	Secrétariat	Membres	Textes juridiques
Comité pesticide	Veiller et suivre l'application de loi, des décrets et arrêtés portant sur la gestion des pesticides	Direction de la protection des végétaux	Agriculture Environnement, etc.	Décret n° 89-02 du 04 janvier 1989
Comité interministériel de lutte contre les drogues	Examen et veiller à la destruction des drogues et stupéfiants	Direction des drogues et stupéfiants	Sécurité intérieure Commerce, etc.	Décret n° 94-399 du 28 juillet 1994
Comité National de lutte Antidopage	Veiller à la sauvegarde des valeurs éthiques du sport et à la protection de la santé des sportifs ; Informer le personnel médical sur les classes de substance et les méthodes interdites du dopage	Secrétariat Permanent	ministère chargé de sports représentant des athlètes et celui des entraîneurs, etc.	arrêté du 28 décembre 2012
Secrétariat national de l'ozone	Suivre l'élimination des SAO	Direction des pêches	Industrie Commerce etc.	Décret n° 96-904 du 13 novembre 1996
Comité consultatif des pêches	Coordonner les pêches	Direction de l'Environnement	Transport Industrie, etc.	Décret 66-399 13 Septembre 1966 modifié par le décret n° 82-956 du 27 octobre 1982
Commission nationale de l'environnement	Coordonner les politiques nationales environnementales	Direction de l'Environnement	Environnement Industrie - Intérieur etc.	Décret n° 73-31 du 24 janvier 1973
Commission nationale du Développement Durable	Coordonner les politiques nationales de développement durable	Secrétariat Permanent	Tous les ministères, les ONG, le secteur privé	Décret n° 2003-184 du 12 juin 2003

❖ Structures d'encadrement

Les Structures d'Encadrement CIDT, ANADER, PALMCI, SAPH interviennent souvent comme intermédiaires dans la distribution des produits chimiques (notamment les pesticides) au niveau des paysans.

❖ Organisations de la société civile

Ce sont les Organisations Non Gouvernementales (O.N.G.) intervenant dans le domaine de la gestion environnemental :

- La ligne internationale pour l'étude et la promotion de la Santé Communautaire (LIEPSC) ;
- association Ivoirienne des Sciences agronomiques (A.I.S.A) ;
- Club des amis de la forêt et de l'environnement (CAFE) ;
- club Universitaire pour la protection de l'Environnement (C.U.P.E.N) ;
- nature verte
- les Mouvements des associations humanitaires de Côte d'Ivoire (MAHCI)
- ONG Informer – Sensibiliser – Eduquer sur les polluants organiques persistants en Côte d'Ivoire (ISE – POPs - CI)
- fédération nationale des réseaux, ONGs, associations de l'environnement et du développement durable (FEREAD) ;
- jeunes volontaires pour l'environnement (JVE)
- SOS Forêt

I.2.2 Cadre juridique

Le cadre juridique relatif à la gestion des produits chimiques comprend plusieurs textes nationaux et internationaux

Les principaux textes sont les suivants :

Au plan national

- La constitution ivoirienne de 2000 à son article 19 (le droit à un environnement sain est reconnu à tous) ;
- La loi N°96-766 du 3 octobre 1996 portant code de l'environnement consolide, entre autres, la gestion des produits chimiques et des Déchets ;
- la loi 98 755 du 23 décembre 1998 portant Code de l'eau qui vise à assurer la protection de l'eau contre toute forme de pollution ;
- le Code du travail qui vise la sécurité chimique des travailleurs dans les usines ;
- la loi 96 553 du 18 juillet 1996 portant code minier qui vise, entre autres, une utilisation rationnelle des produits chimiques notamment du mercure ;
- la loi 96 669 du 29 août 1996 portant code pétrolier ;

- la loi 98 651 du 7 juillet 1998 portant protection de la santé publique et de l'environnement contre les effets des déchets industriels, toxiques et nucléaires et des substances nocives ;
- le code pénal sanctionne la pollution par les produits chimiques et les déchets dangereux ;
- le décret 67-321 du 21 juillet 1967 qui vise la sécurité chimique des travailleurs dans les usines en application du code du travail ;
- le décret 89-02 du 4 janvier 1989 relatif à l'agrément, la fabrication, la vente et l'utilisation des pesticides ;
- L'arrêté N° 159/MINAGRI du 21 juin 2004 interdisant 67 matières actives qui interviennent dans la fabrication des produits phytopharmaceutiques employés dans l'agriculture.

Au plan international

- Le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone/1987, ratifiée le 30 novembre 1992 ;
- la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontaliers des déchets dangereux et de leur élimination/1989, ratifiée le 9 juin 1994 ;
- la Convention de Bamako sur l'interdiction d'importer en Afrique des déchets dangereux/1991, ratifiée le 9 juin 1994 ;
- la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques/1992, ratifiée le 14 novembre 1994 ;
- la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause relative aux produits chimiques et pesticides qui font l'objet d'un commerce international/1998, ratifiée le 23 juillet 2003 ;
- la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants/2001, ratifiée le 23 juillet 2003 ;
- le Protocole de Kyoto ratifié en 2007 sur le changement climatique ;
- l'Approche Stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (2006) ;
- la Convention de Minamata sur le mercure (en cours de ratification).

I.2.3 Cadre technique

Le cadre technique concerne principalement les productions scientifiques et les documents élaborés pour la mise en œuvre des accords multi-latéraux, les documents de référence produits dans les domaines rattachés à la gestion de l'environnement.

Dans le domaine des documents élaborés pour la mise en œuvre des accords multi-latéraux, on peut citer :

- Le profil national actualisé sur la Gestion des Produits Chimiques ;
- le plan national de mise en œuvre de la convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants ;
- L'évaluation des capacités nationales de la gestion internationale des produits chimiques en Côte d'Ivoire, définition des priorités nationales, juin 2007-février 2009.

Au plan des systèmes d'information gouvernementaux, selon le profil national, la Côte d'Ivoire ne dispose pas de systèmes d'information gouvernementaux. Toutefois, des systèmes informatiques existent dans différents ministères et autres institutions gouvernementales. Ce sont :

- Le Centre Serveur du ministère de l'agriculture ;
- l'Institut national de statistique ;
- le service de l'Inspection des Installations Classées du CIAPOL ;
- le Laboratoire du CIAPOL.

I.3 Principaux problèmes liés à la gestion des produits chimiques

A l'analyse du Profil National actualisé de gestion des produits chimiques, un certain nombre de problèmes prioritaires ont été identifiés.

I.3.1 Production, distribution et utilisation des produits chimiques

L'utilisation des produits chimiques dans les secteurs agricoles, industriels, miniers ou domestique etc. ne respecte toujours pas les normes de stockage, de manipulation ou encore de protection. Les principaux problèmes sont :

- La mauvaise manipulation des produits chimiques ;
- le stockage inadéquat des produits chimiques (stockage de pesticides dans des habitations surtout en zone rurale) ;

- l'absence de système d'élimination des résidus au niveau des sites de production ;
- l'utilisation d'emballage inadapté pour les produits chimiques ;
- la méconnaissance des produits utilisés par certaines populations;
- l'absence totale de mesures de sécurité dans l'utilisation des produits chimiques ;
- la vente de produits chimiques notamment des pesticides non homologués ;
- le détournement de l'usage de certains produits chimiques de leur usage principal ;
- la vente ou la distribution des produits chimiques par des personnes non qualifiées ;
- le transport des produits chimiques dans des conditions inadaptés (véhicule de transport en commun) ;
- l'utilisation inappropriée des emballages vides des produits chimiques ;
- l'absence de capacités d'intervention en cas d'urgence ;
- L'enfouissement sauvage des déchets de produits chimiques ;
- Le brûlage de vieux stocks de pesticides périmés.

I.3.2 Problèmes sanitaires et environnementaux liés aux produits chimiques

La contamination de l'environnement par les produits chimiques spécialement les métaux lourds et les POPs à des concentrations supérieures aux charges naturelles est devenue un problème de plus en plus préoccupant. La croissance démographique, l'urbanisation, les exploitations agricoles, l'expansion de l'activité industrielle, la prospection des ressources naturelles en sont les principales causes. Des maladies imputables à des produits chimiques notamment les métaux lourds sont connus depuis l'Antiquité romaine⁵ (tableau 5). Aujourd'hui, la pollution par les produits chimiques à des origines diverses. L'utilisation du plomb comme antidétonant dans l'essence a constitué un mode de contamination majeur de l'environnement par cet élément. La combustion du charbon, souvent chargée en métaux lourds est responsable de la dispersion atmosphérique de ces derniers. Les rejets associés à la mise en décharge ou à l'incinération des produits arrivés en fin de vie sont également notables : c'est le cas par exemple du plomb et du cadmium des piles, batteries et accumulateurs, ou le mercure des instruments de mesure (thermomètre, baromètre). Les activités agricoles sont également à l'origine d'une contamination de l'environnement. Les pesticides contenant du sulfate de cuivre, l'arséniat de plomb ou des dérivés mercuriels ont été utilisés dans le passé. Certains engrais riches en phosphates peuvent aussi contenir du

⁵ Program, Center for Communication Programs, the Johns Hopkins University School of Public Health, Baltimore, Maryland USA volume XXIII, serie M 15 (2000).

cadmium, présent comme impureté. Les études d'épidémiologie environnementale montre que les produits chimiques ont un effet sur la santé tant au niveau cellulaire qu'au niveau systémique. Lors d'une intoxication à dose élevée, les métaux s'accumulent dans le foie et les organes nobles provoquant des maladies telles que :

- les hépatites,
- les cirrhoses (cirrhose pigmentaire du cuivre),
- les néphrites,
- l'ostéomalacie (responsable de fractures spontanées),
- l'épilepsie (lésions du système nerveux),
- les troubles digestifs (diarrhées),
- l'asthénie,
- les irritations cutanées et les troubles respiratoires,
- la fièvre des métaux.

Ces produits chimiques polluent tous les compartiments de l'écosphère (atmosphère, biosphère, hydrosphère) et peuvent être très toxiques pour la faune et la flore (tableau 6).

Tableau 6: Fonctions et toxicité de quelques métaux ⁶

Métaux	Fonctions biologiques	Toxicité	Source de pollution
Plomb	Aucune connue	Très toxique pour la plupart des plantes ; poison cumulatif pour les mammifères. Inhibe la synthèse de l'hémoglobine chez les mammifères	Polluant universel de l'atmosphère, concentré dans les zones urbaines venant de la combustion du tétraéthylplomb dans l'essence
Cadmium	Début de preuve du caractère essentiel à l'état de trace chez les rats	Modérément toxique pour tous les organismes ; poison cumulatif pour les mammifères	Pose des problèmes de pollution dans son association avec le zinc en industrie
Mercurure	Aucune connue	Très toxique, poison cumulatif pour les mammifères	Polluant provenant de l'utilisation de composés organomercurels et des usages industriels du mercure
Chrome	Essentiel ; impliqué dans le métabolisme du glucose et du diabète	Extrêmement toxique sous forme de Cr (VI) ; cancérigène ; modérément toxique sous forme de Cr(III)	Polluant potentiel depuis que la quantité utilisée industriellement est grande par rapport au niveau biologiques normaux. Cr (VI) utilisé dans les tours de réfrigération est un danger pour l'environnement.

⁶ J. E. Huheey, E. A. Keiter, Inorganic Chemistry: Principles of structure and reactivity. Harper Collins College Publishers, New York (1993).

Tableau 7 : Synthèse des impacts négatifs potentiels de l'utilisation des pesticides

Composante	Nature de l'impact
Sol	Baisse de la Fertilité ; acidification ; pollution (P ; K ⁺ ; Pb ²⁺ ; Mn ²⁺ ; Zn ²⁺ ...)-.
Eau	Pollutions par Nitrates, Ammonium, Métaux lourds) et autres composés toxiques ; Eutrophisation ; pH.
Couvert végétal	Perte de la végétation
Biodiversité	Chimiorésistance des ravageurs ; intoxication de la flore et de la faune aquatique ; perte de la biodiversité.
Santé humaine	Intoxication aiguë ; empoisonnement ; décès ; baisse de la fécondité ; baisse du taux de cholinestérase ; perturbation du cycle endocrinien.

Source : PGPP⁷

I.4 Forces, faiblesses, opportunités et menaces liées à la mise en œuvre de la gestion des produits chimiques en Côte d'Ivoire

L'évaluation de la mise en œuvre de la stratégie nationale de gestion des produits chimiques en Côte d'Ivoire révèle, d'une façon générale, que la Côte d'Ivoire ne dispose pas de capacités suffisantes pour mettre en œuvre cette stratégie au triple plan institutionnel, juridique et technique. Elle révèle, en outre, des points forts, des opportunités et des menaces à la mise en œuvre de la stratégie de gestion des produits chimiques en Côte d'Ivoire.

I.4.1 Forces

Elles relèvent les capacités dont dispose la Côte d'Ivoire pour la mise en œuvre de la stratégie de gestion des produits chimiques.

➤ **Au plan institutionnel**, on note :

- L'existence de ministères, départements et organismes dans la gestion des substances chimiques (voir cartographie des acteurs et leurs missions, en annexe 1). Ce sont onze

⁷ Plan de Gestion des Pestes et Pesticides (version 2012)

départements différents qui interviennent sur au moins une phase du cycle de vie des produits chimiques ;

- l'existence d'organes de coordination et de commissions interministérielles. Ces organes peuvent être classés en trois catégories :
 - Les organes qui ont un véritable pouvoir de décision; leurs avis constituent de véritables actes de gestion (homologation des pesticides, décision d'acceptabilité environnementales, approbation des projets MDP ; exemple la Commission des Pesticides à Usage Agricole) ;
 - Les organes dont l'objet est de servir de plateforme pour recueillir des points de vue, d'encadrer un débat, d'orienter la politique nationale ou valider des documents stratégiques comme par exemple; la Commission Nationale de l'Environnement et du Développement durable, la Communication Nationale sur les Changements Climatiques, etc. ;
 - Enfin les organes dont l'objet est de donner un avis: Comité National de Coordination des POPs, Comité National Scientifique et technique sur les Changements Climatiques.
- l'existence des plans, stratégies et programmes sectoriels intégrant la protection de l'environnement ;
- l'existence des points focaux.

➤ **Au plan juridique**, la plupart des conventions et accords internationaux sur les produits chimiques ont été ratifiées par la Côte d'Ivoire. Au titre des textes nationaux, des dispositions législatives en matière de gestion des produits chimiques existent dans une multitude de textes.

➤ **Au plan technique**, selon le profil national actualisé de gestion des produits chimiques, la Côte d'Ivoire dispose de nombreux laboratoires qui interviennent dans leurs secteurs d'activités respectives.

I.4.2 Faiblesses

Elles traduisent de façon générale les capacités limitées de la côte d'Ivoire dans la gestion des produits chimiques.

➤ **Au plan institutionnel**, les principales faiblesses sont :

- La multiplicité des parties en charge d'un même aspect de la gestion des produits chimiques, impliquant ainsi un chevauchement des rôles et attributions des différents départements ministériels ;
 - l'absence d'organe de coordination à même de réunir toutes les parties prenantes dans la gestion des produits chimiques tout le long de leur cycle de vie ;
 - la faible capacité en ressources humaines, matériels, et financiers des ministères techniques;
 - l'insuffisance des moyens matériels et techniques des institutions étatiques et de recherche;
 - la faible implication de certains secteurs (surtout privé), des organisations non gouvernementales et des représentants des groupes porteurs d'intérêt;
 - l'inexistence d'un cadre formel de synergie entre les parties prenantes;
 - la mise en œuvre cloisonnée des stratégies de gestion des produits chimiques par certains acteurs;
 - les difficultés de fonctionnement et la non durabilité des cadres de concertations en raison des participations irrégulières des représentants faute d'un mandat clair et l'absence d'une autorité supérieure.
- **Au plan juridique**, elles s'illustrent aussi bien au niveau des textes internationaux que nationaux par :
- L'insuffisance de la mise en œuvre de la politique environnementale ;
 - l'insuffisance des textes juridiques nationaux d'application des dispositions des conventions;
 - l'insuffisance de textes juridiques en matière de gestion des produits chimiques ;
 - la non vulgarisation des textes juridiques et réglementaires auprès du public et des institutions nationales;
 - la désignation des produits chimiques par les termes "substances nocives", "substances dangereuses", "substances vénéneuses" ou "substances toxiques" dans les dispositions législatives éparpillées dans une multitude de textes en matière de gestion des produits chimiques ;
 - la faible représentativité de la Côte d'Ivoire au niveau des instances internationales ;
 - l'inexistence de texte de loi typique qui permettrait de baliser la fabrication, l'importation, l'exportation et l'utilisation des produits chimiques.

- l'absence d'un cadre juridique spécifique définissant les modalités de gestion des déchets dangereux.
- **Au plan technique**, il y a principalement :
 - L'insuffisance des laboratoires d'analyse (la plupart des laboratoires sont localisés à Abidjan);
 - l'insuffisance de laboratoires ayant une accréditation internationale;
 - l'absence d'un organisme fédérateur des laboratoires (réseau, fédération, association ou autre) ;
 - l'absence d'installation ou de centre adéquat pour le traitement et l'élimination des déchets dangereux ;
 - l'absence de normes techniques et de contrôle des différentes opérations (collecte, transport, transfert, traitement...) des déchets dangereux (les déchets de produits chimiques sont éliminés dans les décharges publiques);
 - l'insuffisance d'experts qualifiés dans les domaines du droit de l'environnement, de l'économie de l'environnement, de la politique et de la communication en matière de l'environnement et de gestion des produits chimiques;
 - l'absence d'équipements performants et suffisants dans les laboratoires publics ;
 - la faible ouverture des laboratoires publics sur le secteur privé.
- **Au plan informationnel**, ces faiblesses concernent :
 - La faible implication des médias dans la sensibilisation du public;
 - la faible disponibilité des informations concernant la gestion des produits chimiques;
 - l'inaccessibilité du public à l'information sur les risques liés à la mauvaise utilisation des produits chimiques (voir tableau récapitulatif ci-dessous) ;
 - l'insuffisance d'action d'information, de sensibilisation et d'éducation environnementale.

I.4.3 Opportunités

Malgré les forces de la Côte d'Ivoire au triple plan institutionnel, juridique et technique, elle ne pourra mettre en œuvre convenablement la stratégie de gestion des produits chimiques qu'en sachant exploiter les opportunités. Les facteurs favorables à la mise en œuvre de la stratégie se présentent comme suit :

- En termes de financement, il y a les mécanismes multilatéraux de financement tel que ceux de la FEM, de la BM, de la BAD, de la BOAD, et de l'UE ;
- en termes d'appuis, il y a les possibilités de bénéficier de l'appui des acteurs privés nationaux, de la solidarité internationale, particulièrement dans le domaine du transfert des technologies et des connaissances.

I.4.4 Menaces

La mise en œuvre de la stratégie dépendra des facteurs suivants qui en constituent les menaces :

- La survenance de crises socio- politiques et leurs incidences négatives éventuelles sur la mise en œuvre de la stratégie;
- les difficultés pour les décideurs à mobiliser les moyens financiers, humains et techniques nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie nationale;
- l'absence de bonne gouvernance et de transparence;
- l'intérêt limité des donateurs et partenaires financiers et techniques ;
- manque d'information sur l'état des ressources humaines affectées à la gestion des produits chimiques.

I.5 Analyse des besoins pour une gestion rationnelle des produits chimiques

I.5.1 Utilisation et commerce des produits chimiques

Le tableau ci-dessous reprend les problèmes identifiés par le profil national de gestion des produits chimique et liste quelques besoins identifiés en matière de gestion des produits chimiques.

Tableau 8 : Récapitulatif des besoins identifiés au niveau de la gestion des produits chimiques

Description des problèmes	Besoins
Pesticides à usage agricole : mauvaises pratiques agricoles, vente illicite de pesticides de contrebande, contrefaçon, empoisonnements	<ul style="list-style-type: none"> - Formation des agriculteurs sur l'usage des pesticides ; - étiquetage adapté au contexte national ; - augmentation des contrôles aux frontières ; - amélioration de la gestion des emballages de pesticides ; - Constitution de stocks de pesticides périmés ; - sensibilisation des populations aux dangers des pesticides ; - études d'impact de l'utilisation des pesticides sur la santé des populations ; - suivi des effets secondaires liés aux accidents de manipulation des pesticides agricoles ou de jardin ; - respect des dates de péremption des pesticides.
Engrais : contamination des eaux de surface et souterraines par l'usage excessif des engrais chimiques	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration des pratiques agricoles ; - augmentation des moyens de surveillance.

Description des problèmes	Besoins
Pollution par les métaux lourds aux abords des mines	<ul style="list-style-type: none"> - Cadre légal et réglementaire suffisant ; - augmentation des moyens de contrôle ; - augmentation des moyens de suivi environnemental.
Pollution de l'air par les dioxines et furannes issus de la combustion non contrôlée et de processus industriels	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation de moyens analytiques et de monitoring - instauration d'une réglementation pour l'incinération des déchets
Pollution de l'air par les rejets industriels et automobiles	<ul style="list-style-type: none"> - Disponibilité des informations sur les rejets atmosphériques des industries ; - disponibilité des données sur la qualité de l'air dans les villes ; - nécessité d'études sur le lien entre les maladies et la pollution atmosphérique avec des substances chimiques (COV, métaux lourds, SO₂, NO_x, H₂S...)
Accidents lors du transport de matières dangereuses	<ul style="list-style-type: none"> - Formation des conducteurs insuffisante; - contrôles routiers adaptés; - services de secours bien formés aux risques chimiques ; - disponibilité de fiches de sécurité à la disposition des services de secours et des transporteurs ; - disponibilité des informations sur les accidents (causes et conséquences) dus aux produits chimiques et hydrocarbures - respect des normes de transport des produits chimiques
Accidents industriels dans le secteur chimique et para chimique	<ul style="list-style-type: none"> - Cadre réglementaire pour la gestion des risques ; - application des règles et normes de sécurité; - création de plans d'urgence ; - informer les populations locales sur les risques et les réflexes à avoir en cas d'accident ; - communication avec les autorités et la protection civile; - réduire les risques graves pour les populations avoisinantes : ignorance du risque et manque de préparation aux situations d'urgence; - présence de signalétique au sein des entreprises.
Utilisation de produits chimiques prohibés par les Conventions auxquelles a adhéré la Côte d'Ivoire (Benzène, CFC, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> - capacité à mettre en application les lois et règlements issus des Conventions internationales ; - augmentation des moyens de contrôle de produits chimiques importés sous des appellations différentes.
Santé au travail : nombreuses maladies professionnelles sont dues à des produits chimiques utilisés ou rencontrés en milieu professionnel	<ul style="list-style-type: none"> - Réglementation concernant les produits chimiques en milieu professionnel (solvants pétroliers, solvants halogénés, éthylène glycol, aldéhydes) ; - sensibilisation des travailleurs sur les risques liés aux produits chimiques.
Intoxications domestiques : enfants et adultes analphabètes sont sujets à des intoxications accidentelles par ignorance	<ul style="list-style-type: none"> - Signalétique adaptée au contexte national
Déchets hospitaliers : émission de POP non intentionnels et forte teneur en mercure	<ul style="list-style-type: none"> - Incinération adéquate des déchets hospitaliers ; - gestion des flux de déchets hospitaliers ; - non rejets de déchets contenant du mercure
Pollution des milieux par les déchets toxiques	<ul style="list-style-type: none"> - Création de centre adéquat pour le traitement des déchets dangereux ; - augmentation de moyens analytiques pour identifier les polluants chimiques dans les déchets ; - augmentation des moyens de contrôle.
Déchets d'emballage plastiques en général et emballages de pesticides en particulier	<ul style="list-style-type: none"> - Réglementation sur les emballages plastiques ; - favoriser l'utilisation des substituts de plastiques.
Importation illicite de substances chimiques réglementées ou interdites grâce à des subterfuges commerciaux ou à la contrebande	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation des moyens de détection et de contrôle dans les postes Frontaliers ; - création de moyens pour contrôler l'usage des produits importés.

I.5.2 Accès et utilisation des données relatives aux produits chimiques

La gestion des produits chimiques passe inéluctablement par la disponibilité de données réglementaires, scientifiques et techniques appropriées. L'analyse de l'accessibilité et utilisation des données sur les produits chimiques en Côte d'Ivoire est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 9 : Aspects à améliorer en fonction des types de données

Type de données	Localisation	Source des données	Qui y a accès?	Comment y avoir accès?	Aspects à améliorer
Statistiques de production	Ministère de l'industrie, de l'Agriculture, INS	PME Organisation professionnelle	Public/ Services gouvernementaux	Voie officielle Sur demande	- La nature de la production et les quantités ne sont pas disponibles dans les bases de données ; - La mise à jour des données ; - Les données des annuaires statistiques sont trop synthétiques et concernent uniquement les grands secteurs de production
Statistiques d'importation	Ministère de l'industrie, du Commerce, Douanes	DPVQ UNIPHYTO Direction des Statistiques	Public/ Services gouvernementaux	Sur demande	Doivent être mises à la disposition du public si elles existent
Statistiques d'exportation	Ministère du Commerce, des Finances Douanes, UNIPHYTO,	Direction de la Douane UNIPHYTO	Public/Services gouvernementaux	Sur demande	Doivent être mises à la disposition du public si elles existent
Statistiques d'utilisation des produits chimiques	Ministère Agriculture, Industrie Commerce, Santé	Direction des statistiques Laboratoires nationaux	Public /Services gouvernementaux	Sur demande	Doivent être mises à la disposition du public si elles existent
Rapports d'accidents industriels	Ministère de l'Emploi, CNPS	Entreprise CNPS Direction de la médecine du travail	Public /Services gouvernementaux	Sur demande	- Les circonstances et les produits transportés sont rarement publiés dans les informations de synthèse. - Besoin d'une base de données.
rapports d'accidents de transport	Ministère du Transport	OSER	Public/ Services gouvernementaux	Sur demande	- Les circonstances et les produits transportés sont rarement publiés dans les informations de synthèse. - Besoin d'une base de données.

Type de données	Localisation	Source des données	Qui y a accès?	Comment y avoir accès?	Aspects à améliorer
Données sur la santé professionnelle (Agricole)	Emploi, Santé	CHR CHU Entreprise Agricoles	gouvernementaux	Sur demande	Très peu de données existent, le suivi médical ne se fait pas en milieu rural
Données sur la santé professionnelle (industrielle)	Ministère de la Santé, de l'Emploi, CNPS	CNPS, Direction du travail	Public/ Services gouvernementaux	Sur demande	Les statistiques couvrent les maladies reconnues mais pas les risques professionnels en général
Statistiques d'empoisonnements	Ministère de la Santé	CHR, CHU	Public /Services gouvernementaux	Sur demande	Un rapport annuel des cas déclarés existe mais les cas non déclarés ne sont pas couverts (manque d'enquêtes de terrain)
Données sur les déchets Dangereux	Ministère de l'Environnement,	SIIC	Public /Services gouvernementaux	Sur demande	- Pas de données nationales - Pas de base de données accessible par le public librement et gratuitement
Registre des pesticides	Ministère de l'Agriculture, UNIPHYTO	DPVQ, UNIPHYTO	Public Services gouvernementaux	Sur demande	Doivent être mises à la disposition du public si elles existent
Registre des produits chimiques toxiques	Douanes, Emploi, Ministère de l'Environnement	SIIC, inspection du travail	Public/ Services gouvernementaux	Sur demande	Doivent être mises à la disposition du public si elles existent
Données relatives à l'ICPE	Ministère de l'Agriculture, De l'Environnement	DE, DPVQ	Public /professionnel services gouvernementaux	Sur demande	Doivent être mises à la disposition du public si elles existent
Registre des producteurs	Ministère de l'Environnement, De l'Agriculture, de l'Industrie De l'Emploi	DE, DPVQ, Inspection du travail	Public/ Services gouvernementaux	Sur demande	Doivent être mises à la disposition du public si elles existent

I.6 Enjeux

Depuis l'adoption de l'Action 21 en 1992⁸, de grands progrès ont été accomplis pour la protection de la santé humaine et de l'environnement contre le risque que représentent les produits chimiques organiques et inorganiques. Toutefois, ces progrès restent insuffisants

⁸ Déclaration de Rio 92, d'Action 21 au chapitre 19

dans les pays en voie de développement. La Côte d'Ivoire, à travers le MINESUDD, estime que, pour apporter sa pleine contribution au développement durable, la gestion rationnelle des produits chimiques doit faire l'objet d'une plus grande attention et d'une plus grande priorité, en particulier de la part du gouvernement. Au nombre des caractéristiques essentielles pour améliorer la gouvernance, la politique internationale et les cadres juridiques, sans oublier les moyens de mise en œuvre, mentionnons :

Enjeux 1 : « l'intégration » de la gestion des produits chimiques aux plans nationaux de développement liés principalement aux principes exposés dans le Chapitre 19 de l'Agenda21;

Enjeux 2 : le renforcement des infrastructures institutionnelles et juridiques à l'échelle nationale; l'amélioration de la coordination des organismes au plan national;

Enjeux 3 : la consultation des intervenants de manière pertinente. Car des inquiétudes ou certaines questions restent encore sans réponses. En effet, la mauvaise gestion des produits chimiques par la non mise en œuvre d'une réglementation et de technologies appropriées est dangereuse et engendrera des conséquences dévastatrices sur notre environnement et sur notre santé. C'est pourquoi, il est urgent qu'émerge une prise de conscience de la part des multiples acteurs du domaine de la gestion des produits chimiques (gouvernements, associations, ONG, employeurs et syndicats de travailleurs, etc...) Ailleurs, des initiatives dans le domaine de la gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques existent, il faut s'en référer et les adapter à notre situation. Il faudra à court terme, dégager des modes de gouvernance pour concilier intérêts locaux et dispositifs internationaux. Ainsi, quels modes de gouvernances inventer pour concilier intérêts locaux et dispositifs internationaux en matière de gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques en Côte d'Ivoire. Tels constituent les enjeux de ce projet.

Partie II. Composantes de la stratégie nationale

II.1 Principes généraux de la stratégie

L'élaboration de la stratégie en matière de gestion rationnelle des produits chimiques se fonde sur les principes généraux ci-après :

- **L'intégration de** la politique nationale aux efforts consentis au niveau international dans le domaine de la gestion des produits chimiques à travers la mise en œuvre des Accords Multilatéraux sur l'Environnement.
- **La prévention** dans la gestion du développement et de l'environnement en s'appuyant sur le principe de précaution⁹, tel que défini par le programme Action 21 de la déclaration de Rio, qui encourage des alternatives aux substances dangereuses lorsqu'il existe des possibilités de substitution appropriées.
- **L'information, sensibilisation et l'éducation** comme des éléments déterminant dans la compréhension des risques et de l'utilisation sécuritaire des produits chimiques.
- **La participation** des parties prenantes (administrations concernées, collectivités locales, mass- média, services de secours, universités et instituts de recherches, services de normalisation, laboratoires nationaux, industries, ONG etc.) dans l'élaboration et la mise en œuvre du plan d'action final en vue de favoriser une meilleure participation aux actions de gestion de l'environnement.

II.2 Vision

La vision qui sous-tend la présente stratégie est d'assurer, d'ici à l'horizon 2020, une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques en Côte d'Ivoire afin de protéger la santé humaine et l'environnement.

II.3 Objectif général

L'objectif général de cette stratégie est de contribuer à la mise en place d'un cadre adéquat de gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques pour la protection de la santé humaine et l'environnement.

⁹ Principe n°15 de la déclaration de Rio : Pour protéger l'environnement, des mesures de précaution doivent être largement appliquées par les états selon leurs capacités. En cas de risque de dommages graves ou irréversibles, l'absence de certitude scientifique absolue ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir la dégradation de l'environnement.

II.4 Objectifs spécifiques

- Renforcer le cadre juridique et institutionnel ;
- renforcer les capacités techniques et humaines en matière de gestion des produits chimiques ;
- gérer les risques liés aux produits chimiques ;
- sensibiliser, éduquer et former la population sur les risques des produits chimiques ;
- développer la recherche scientifique au niveau régional et international pour la gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques;
- Intégrer la gestion des produits chimiques dans les budgets nationaux.

II.5 Axes stratégiques

Corrélativement aux insuffisances et besoins résultant de l'état de lieux, six orientations majeures en termes de gestion des produits chimiques ont été identifiées. Ces orientations majeures sont :

Axe 1 : Renforcement du cadre institutionnel et juridique

Cet axe a pour objectif, le renforcement du cadre juridique et institutionnel relatif à la gestion rationnelle des produits chimiques, notamment par la révision des textes afin de les adapter aux dispositions des conventions de Stockholm et de Rotterdam ou l'élaboration de nouveaux textes conformes à ces dispositions. Les actions nécessaires, pour ce faire, sont : (i) Renforcer le cadre juridique; (ii) Lutter contre le trafic illicite des produits chimiques ; (iii) Renforcer le cadre institutionnel.

Axe 2 : Evaluation et gestion des risques

Cet axe vise à réaliser des évaluations scientifiques. Il a pour objectif la prévention et la gestion des risques liés aux produits chimiques. Afin d'atteindre ces objectifs, les actions à mener sont : (i) Collecter des données scientifiques sur les Produits Chimiques ; (ii) Réduire l'utilisation de certains produits chimiques notamment les métaux lourds et les POPs; (iii) Elaborer des mesures visant à prévenir les risques liés à l'utilisation de certaines substances chimiques.

Axe 3 : Renforcement des capacités techniques et humaines

Cet axe concerne le renforcement des capacités en matière de gestion des produits chimiques en Côte d'Ivoire. Ce volet concernera aussi bien les cadres techniques que les différents acteurs. Il s'agira de renforcer: (i) les capacités institutionnelles en vue du développement d'un dispositif de coordination ; (ii) les capacités matérielles et techniques des laboratoires et centres d'analyse; (iii) les capacités individuelles en matière de gestion des produits chimiques.

Axe 4 : Information, Sensibilisation et Education

Les activités au niveau de cet axe porteront sur l'information, la sensibilisation et l'éducation de la population aux risques liés à l'utilisation des produits chimiques. A cet effet, différentes actions seront mis en œuvre. (i) Sensibiliser la population sur les risques liés à l'utilisation des produits chimiques ; (ii) Mettre en place un système d'échange et d'information sur les produits chimique.

Axe 5 : Recherche et coopération

Il s'agira ici de fournir des données fiables et efficaces sur les effets des produits chimiques sur la santé et l'environnement tout en favorisant l'échange d'information entre les parties prenantes à travers les actions suivantes: (i) Financer la recherche scientifique ; (ii) développer la coopération et la collaboration à l'échelle nationale et internationale.

Axe 6 : Mobilisation des ressources financières

Afin de faire face aux enjeux et aux défis, des actions de mobilisation de ressources financières seront menées. Il s'agira de : (i) Réaliser le marketing des actions planifiées et (ii) Développer des plates-formes d'échange avec les partenaires.

Ses six axes stratégiques ont permis d'élaborer le plan d'action de la stratégie de gestion des produits chimiques. Pour chaque axe, les objectifs prioritaires, les actions, les acteurs, les indicateurs de progrès, les sources de vérification, le coût et les sources de financement ont été identifiés. De plus, pour chaque activité un ordre de priorité (P1, P2, P3, etc.) a été donné suivant son importance dans l'axe stratégique concerné.

Les coûts des différentes activités sont estimés à trente et un milliards deux cent trente quatre millions (31 234 000 000) de francs CFA.

II.7 Plan d'action

Objectifs prioritaires 1	Actions	Acteurs	Période	Indicateurs de progrès	Source de Vérification	Coût (million)	Source de financement	Ordre de priorité
Axe 1 : Renforcement du cadre institutionnel et juridique (2037 M)								
1.1. Renforcer le cadre juridique	Mise en œuvre des conventions internationales (Stockholm, Rotterdam et Bâle) au niveau national	MINESUDD, MINAGRI, Douane, MSLS, MJDH	2016-2020	Toutes les conventions signées et ratifiées sont traduites en décrets d'application	JO, MINESUDD	2 000 M	ETAT -CI	P1
	Elaboration des textes spécifiques en matière de sécurité et de santé au travail sur la GPC (plomb, essence)	MINESUDD MINAGRI, Douane, MSLS, MJDH. MPE	2016-2017	Les textes sont élaborés, validés et appliqués	JO, MINESUDD	2 M	ETAT -CI	P1
	Elaboration et adoption de textes portant organisation de mécanismes de collaboration entre les parties prenantes	MINESUDD, MINAGRI, Douane, MSLS, MJDH	2016-2017	Les textes sont élaborés, validés et appliqués	JO, MINESUDD	2 M	ETAT -CI	P1
	Ratification de la convention 170 de l'organisation internationale du travail concernant la sécurité dans l'utilisation des produits chimiques au travail	MINESUDD MJDH CNPS , MEMEAS-FP	2016-2017	la convention 170 de l'organisation internationale du travail est ratifiée	JO, MINESUDD	1M	ETAT -CI	P1
1.2. Lutter contre le trafic illicite des produits chimiques	Promotion des efforts de prévention du trafic illicite de déchets dangereux	MINESUDD, MINAGRI, Douane, MEMIS, MSLS, MPRD	2016-2017	Les mouvements transfrontières illicites de déchets sont en baisse.	JO, MINESUDD	2 M	FEM/PNUE	P1
1.3. Renforcer le cadre institutionnel	Renforcement du cadre institutionnel de coordination	MINESUDD, MINAGRI, Douane, MSLS	2016-2017	Cadre institutionnel de coordination renforcé	Rapport du comité interministériel	30 M	ETAT -CI	P1

Axe 2 : Evaluation et gestion des risques liés aux produits chimiques (19 625 M)								
2.1. Collecter les données scientifiques sur les produits chimiques	Réactualisation du profil national sur la gestion des produits chimiques	MINESUDD, MINAGRI, Douane, MSLS, ONG	2016-2017	le profil national est révisé	Document de rapport/ MINESUDD	100 M	ETAT DE COTE D'IVOIRE	P1
	Identification des sources de mercure et développement d'actions prioritaires en vu de la ratification de la convention de Minamata	MINESUDD, MSLS, ONG, Douane, MPE	2016-2016	Les sources de mercure sont identifiées et les actions prioritaires sont développées	Projet de PNM/ MINESUDD	300 M	FEM/PNUE ETAT -CI	P1
	Actualisation du plan national de mise en œuvre de la Convention de Stockholm	MINESUDD, MINAGRI, MSLS, Douane, MPE	2017-2020	le plan est révisé	Document NIP révisé/ MINESUDD	200M	ETAT CI / FEM 7	P1
	Elaboration d'une cartographie de production, d'utilisation des PC selon les secteurs d'activités	MINESUDD, MINAGRI, BNETD, ONG, MIEM, MPE	2018-2020	la cartographie est élaborée	Document cartographie/ MINESUDD	300M	ETAT DE COTE D'IVOIRE	P4
2.2 Réduire l'impact de la pollution toxique liée aux produits chimiques	Réduction du Plomb dans les peintures	MINESUDD, Industries, Douanes	2015-2017	La réduction du Plomb dans les peintures est assurée	Rapport de fin Projet de réduction	125 M	FEM 5	P1
	Réduction des risques liés à l'utilisation du mercure dans l'orpaillage	MINESUDD, MSLS, MIEM	2016-2015	les risques liés à l'utilisation du mercure dans l'orpaillage sont réduits	Rapport/ MINESUDD	100 M	QSP/SAICM	P1
	Réduction de l'importation et de l'utilisation de produits de consommation contenant des métaux lourds nuisibles à la santé humaine et à l'environnement, notamment le mercure, le cadmium	MINESUDD, MSLS Douanes, ONG	2017-2019	les risques liés à l'utilisation des produits de consommation contenant du mercure et le cadmium sont réduits	Rapport du projet / MINESUDD	300 M	ETAT DE CI/ FEM 6	P2

Stratégie Nationale de Gestion des Produits Chimiques et Plan d'action

	Identification des sites pollués et élaboration de plans de réhabilitation	MINESUDD, MINAGRI, MSLS	2016-2020	Les sites pollués sont identifiés et réhabilités	Rapport/ MINESUDD	200 M	ETAT DE C-I/ FEM6/PNUE	P2
2.3 Elaborer des mesures visant à prévenir les risques liés à l'utilisation des substances chimiques	Promotion d'alternatives aux produits chimiques hautement toxiques.	MINESUDD, MINAGRI, ONG Universités, MIEM, MPE, CropLife,	2018-2020	Des substituants sont utilisés	Rapport final/ MINESUDD	400 M	ETAT DE CI/FEM	P4
	Mise en place de dispositifs afin d'assurer la sécurité des produits alimentaires et de consommation	MINESUDD, MINAGRI, MSLS, ONG	2016-2020	la sécurité des produits alimentaires et de consommation est assurée	Rapport d'activités / MINESUDD	100 M	ETAT DE COTE D'IVOIRE A RECHERCHER	P1
	Identification et élimination des stocks de PC obsolètes	MINESUDD, MINAGRI, Douane, MSLS, ONG, Partenaires technique	2016-2020	Tous les stocks de produits chimiques périmés sont identifiés et éliminés	Rapport/ MINESUDD	2000 M	ETAT DE COTE D'IVOIRE /FEM7	P1
	Promotion des BAT et BEP pour la réduction des rejets de POPs	MINESUDD, MINAGRI, Douane, MSLS, ONG, Partenaires Techniques	2018-2020	La promotion des BAT et BEP est faite	Rapport/ MINESUDD	200 M	FEM	P4
	Elaboration d'un Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH)	MINESUDD, MINAGRI, ONG, MIEM, MPE	2016-2018	Le SGH est élaboré	Rapport/ MINESUDD	300 M	ETAT DE COTE D'IVOIRE A RECHERCHER	P2
	Gestion écologiquement rationnelle des pesticides POPs en Côte d'Ivoire	MINESUDD, MINAGRI, Universités	2016-2020	Les pesticides POPs sont gérées de façon rationnelle	Rapport final du projet / MINESUDD	14 000 M	FEM/BM/CI	P1
	Mise en place d'un système de contrôle de la pollution des produits chimiques	MINESUDD, MINAGRI, MSLS	2016-2020	Un système de contrôle est mise en place	Rapport d'activités / MINESUDD	1000M	ETAT DE COTE D'IVOIRE	P2

Axe 3 : Information, sensibilisation et éducation (1640 M)								
3.1 Mettre en place un système d'échange et d'information sur les produits chimique.	Réactivation du REIC (réseaux d'échange et d'information chimique)	MINESUDD, MINAGRI, MSLS, Douane, Universités	2016-2017	Le REIC est réactivé	Rapport/ MINESUDD	100 M	ETAT DE COTE D'IVOIRE	P1
	Elaboration et affichage de fiches nationales de sécurité sur les produits chimiques	MINESUDD, ONG Entreprises privés, Universités	2016-2017	Des fiches nationales de sécurité chimique sont élaborées et affichées	Rapport/ MINESUDD	20 M	ETAT DE COTE D'IVOIRE	P2
	Vulgarisation des guides de bonne pratique	MINESUDD ONG, MSLS, MINICOM	2016-2017	Des guides de bonne conduite sont vulgarisés	Rapport/ MINESUDD	20 M	ETAT DE COTE D'IVOIRE	P2
3.2 Sensibiliser la population sur les risques liés à l'utilisation des produits chimiques	Campagnes de sensibilisation, Education et Formation sur la gestion des produits chimiques	MINESUDD, MINAGRI, MSLS, MENET	2016-2020	Des sensibilisations et formations sont réalisées	Rapport/ MINESUDD	500 M	ETAT DE COTE D'IVOIRE	P1
	Intégration dans les programmes scolaires (primaire et secondaire) des notions de risques liés à l'utilisation des produits chimiques	MINESUDD, MINAGRI, MSLS, MENET	2016-2020	Des notions de risques liés à l'utilisation des produits chimiques sont intégrées dans les curricula	Rapport/ MINESUDD MENET	500 M	ETAT DE COTE D'IVOIRE	P1
	Elaboration et exécution d'un plan média sur la sécurité chimique	MINESUDD MINICOM, MSLS ONG	2016-2020	Des informations se rapportant à la sécurité chimique sont diffusées	Rapport/ MINESUDD	500 M	ETAT DE COTE D'IVOIRE	P2

Axe 4 : Renforcement des capacités techniques et humaines (6 601 M)								
4.1. Renforcer les capacités institutionnelles dans le domaine de la gestion des produits chimiques	Mise en place d'une Commission interinstitutionnelle de gestion des produits chimiques	MINESUDD, MINAGRI MSLS, Universités	2016-2017	Une Commission interinstitutionnelle de gestion des produits chimiques est mise en place	Rapport/ MINESUDD	1 M	ETAT DE COTE D'IVOIRE	P2
	Dotation et équipements de la Commission interinstitutionnelle de gestion des produits chimiques	MINESUDD, MINAGRI MSLS, Universités	2016-2017	La Commission Interinstitutionnelle est équipée	Rapport/ MINESUDD	50 M	ETAT DE COTE D'IVOIRE	P2
4.2 Renforcer les capacités matérielles et techniques des laboratoires et des centres d'analyse	Equiper des laboratoires identifiés pour assister les structures de gestion des produits chimiques	MINESUDD, MINAGRI MSLS, Centres de Recherche, Universités	2017-2020	Des laboratoires sont équipés	Rapport/ MINESUDD	4000 M	ETAT DE COTE D'IVOIRE	P3
	Mise en place de laboratoires pilotes pour l'analyse des produits chimiques	MINESUDD, MINAGRI, MESRS	2017-2020	Des laboratoires pilotes d'analyse sont mis en place	Rapport/ MINESUDD	1000 M	ETAT DE COTE D'IVOIRE	P3
	Création d'un centre anti poison	MINESUDD, MINAGRI, MESRS, Centres de Recherche, MSLS, Université	2017-2020	Un centre anti poison est créé	Rapport/ MINESUDD	1000 M	ETAT DE COTE D'IVOIRE	P3
4.3 Renforcer les capacités individuelles en matière de gestion des produits	Formations des acteurs à l'analyse des impacts des PC	MINESUDD, MINAGRI, MSLS, Centres Recherche, Université	2017-2018	Des acteurs sont formés	Rapport/ MINESUDD	500 M	ETAT DE COTE D'IVOIRE	P3

chimiques	Formation de spécialistes en matière de gestion des produits chimiques	MINESUDD, MESRS, Université	2016-2020	Des spécialistes en matière de gestion des produits chimiques sont formés	Rapport/ MINESUDD MESRS	50 M	ETAT DE COTE D'IVOIRE	P2
Axe 5 : Recherche et coopération (1 301 M)								
5.1 Financer la recherche	Promotion de la recherche : - proposer des alternatives aux produits chimiques toxiques	MINESUDD, MESRS, MIEM, Experts nationaux	2016-2020	Des alternatives aux produits chimiques toxiques sont proposées	Rapport/ MINESUDD MESRS	400 M	ETAT DE COTE D'IVOIRE	P1
	Financement des études d'évaluation et d'impact des effets des produits chimiques sur la santé humaine et sur l'environnement (notamment dans les zones agricoles et d'exploitation minière)	MINESUDD, MESRS, Universités, centres de recherches ; ONG, MSLS	2016-2020	des études d'évaluation et d'impact sont réalisées	Rapport/ MINESUDD MESRS, MSLS	300 M	ETAT DE COTE D'IVOIRE /FNDE	P2
	Financement des études de mise en évidence de lien entre des pathologies et la présence de produits chimiques	MINESUDD, MESRS, MSLS	2016-2020	le lien entre des pathologies et la présence de produits chimiques établis	Rapport/ MINESUDD MESRS	300 M	ETAT DE COTE D'IVOIRE	P2
5.2 Développer la coopération et la collaboration à l'échelle nationale et internationale en	Renforcement des échanges d'informations entre les secteurs académiques, industriels, gouvernementaux et intergouvernementaux	MINESUDD ; MSLS, industries, MESRS	2016-2020	Les plates formes d'échange existent	Rapport/ MINESUDD	300 M	ETAT DE COTE D'IVOIRE	P2

Stratégie Nationale de Gestion des Produits Chimiques et Plan d'action

matière de gestion des produits chimiques	Formations sur les interventions d'urgence dans le domaine des accidents chimiques	MINESUDD, partenaires techniques et financiers	2016-2018	Les ateliers de formation sont réalisés	Rapport/ MINESUDD	1 M	ETAT DE COTE D'IVOIRE	P2
Axe 6 : Mobiliser les ressources financières (30 M)								
6.1. Réaliser le marketing des actions planifiées	Promotion des actions de la stratégie nationale de gestion des PC	MINESUDD	2016-2017	La promotion de la stratégie nationale est réalisée	Rapport/ MINESUDD	20 M	ETAT DE COTE D'IVOIRE	P1
6.2 développer des plates- formes d'échange avec les partenaires	Echange avec les partenaires et les potentiels bailleurs	MINESUDD, partenaires techniques financiers	2016-2017	Des relations partenariales sont développées	Rapport/ MINESUDD	10M	ETAT DE COTE D'IVOIRE	P1

Le montant total alloué au présent plan d'action est estimé à trente et un milliards deux cent trente quatre millions (31 234 000 000) de francs CFA.

Partie III : Mise en œuvre de la stratégie

III.1 Cadre institutionnel de mise en œuvre de la stratégie

La mise en œuvre de la stratégie nationale de gestion des produits chimiques, projet intégré et participatif, nécessite l'implication de tous les acteurs au niveau local, régional et national avec des représentants des services techniques étatiques, des communautés et collectivités locales, des organisations de la Société Civile (OSC), etc.

Le Ministère en charge de l'Environnement de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable, à travers le Programme National de Gestion des Produits Chimiques (PNGPC) assurera l'essentiel des responsabilités d'exécution de la stratégie: élaboration du plan de travail et du budget annuel des activités de la stratégie, la coordination des activités sur le terrain; le contrôle du travail réalisé; la gestion administrative et financière de la stratégie. Le Comité Scientifique du PNGPC aura un rôle consultatif dans la validation scientifique et technique des projets, et sur l'ensemble des questions dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie nationale de gestion des produits chimiques en Côte d'Ivoire.

Cependant, la mise en œuvre de la stratégie étant une entreprise nationale et complexe, tous les acteurs intervenant dans le domaine de la gestion des produits chimiques doivent être sollicités, dans le but de fédérer les énergies et de créer un cadre de concertation et de consultation. La mise en place d'un Comité National de Coordination aidera à la prise compte de toutes les préoccupations.

Les activités de terrain et la réalisation des projets seront confiées aux services techniques compétents du Ministère en charge de l'Environnement de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable. En fonction des besoins et des circonstances, des experts dont les missions seront précisées par des termes de références élaborées par le PNGPC seront sollicités dans le cadre des projets opérationnels.

III.2 Mobilisation des ressources financières

La disponibilité des ressources financières suffisantes et dans des délais appropriés demeure un élément central pour la mise en œuvre de la stratégie. Elle concerne autant l'institution de coordination que les autres parties prenantes qui sont appelés à déployer les mesures identifiées et inscrites dans la stratégie. Trois approches de mobilisation de ressources peuvent être envisagées:

- **Ressources internes**

Au niveau interne (national), l'ambition est d'arriver à inscrire, dans le budget du Ministère de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable, des ressources qui permettront de réaliser les actions retenues. En outre, les contrats de partenariat avec des entreprises privées, la contribution des collectivités locales, les ONG, les écotaxes (pollueurs payeurs) pourront être sollicitées ou instituées.

- **Mécanismes des accords multilatéraux sur la gestion des produits chimiques et l'environnement**

Les mécanismes spécifiques prévus par les différents accords de protection de l'environnement devront être mis à profit pour permettre à la Côte d'Ivoire de mobiliser les ressources financières nécessaires.

- **Partenariat traditionnel**

Les partenaires traditionnels (UE, BAD, BM, BOAD, BIRD, FAO, OMS, UNESCO, GTZ, UNICEF, PNUD, PNUE, FFEM, ONUDI) et les partenaires bilatéraux pourront également être sollicités pour la mobilisation des ressources financières.

III.3 Budget de la stratégie nationale

Le Budget estimatif global de mise œuvre de la stratégie est de trente et un milliards deux cent trente quatre millions (31 234 000 000) de francs CFA, soit 47 612 804, 8780 millions d'euro. De ce montant, 2,037 milliards de francs CFA sont consacrés au renforcement du cadre juridique et institutionnel, 19,625 milliards de francs CFA à l'évaluation et la gestion des risques liés aux produits chimiques, 1,640 milliards de francs CFA pour l'information et la sensibilisation de la population, 6,601 milliards de francs CFA au renforcement des capacités techniques et humaines, 1,301 milliards de francs CFA pour le financement de la recherche et 30 millions de francs CFA pour la mobilisation des ressources. Le tableau 9 présente le budget, par axe stratégique et par projet (voir Annexe 4).

III.4 Mécanismes de suivi évaluation de la mise en œuvre de la stratégie

III.4.1 Suivi et évaluation

La mise en place d'un mécanisme Suivi/Evaluation est indispensable pour assurer une gestion rigoureuse du projet grâce à un suivi technique et financier régulier des activités. Le Ministère en charge de l'Environnement de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable à travers le programme national de gestion des produits chimiques veillera au suivi-évaluation de la mise en œuvre de la stratégie nationale.

Il s'agira de faire évoluer la stratégie à mesure que l'on recueille davantage d'informations concernant les priorités, les options technologiques et le rapport coût-efficacité des politiques, afin de surmonter les problèmes de mise en œuvre. La stratégie nationale devrait être caractérisée par un souci d'apprentissage, d'adaptation et d'amélioration permanente. Cela nécessite une procédure permettant de suivre la mise en œuvre de la stratégie, d'informer les organismes gouvernementaux et les parties intéressées, et de faire circuler les informations nécessaires aux corrections et perfectionnements. Le mécanisme de suivi-évaluation fournira toutes les informations permettant de mesurer les écarts entre les prévisions et les réalisations pour permettre de proposer, à temps, les réaménagements appropriés. Il permettra aussi de mieux informer les acteurs par des rapports périodiques sur les termes de référence des acteurs, l'état d'avancement des activités par rapport aux chronogrammes, les problèmes rencontrés, la situation financière du Projet, la valeur des principaux indicateurs de performance et d'impact.

En résumé, l'approche repose sur la mise en place d'un système national d'information sur la Gestion des Produits Chimiques comprenant :

- La définition de procédures de collecte de données et des informations ;
- la définition de critères et d'indicateurs;
- l'élaboration de documents de communication pour faire part des acquis, des évolutions et des priorités ;
- des rapports périodiques sur la mise en œuvre de la politique nationale de Gestion des Produits Chimiques.

Les structures bénéficiaires des financements dans le cadre de la mise œuvre de la présente stratégie devront fournir des rapports périodiques sur la situation des décaissements et fournir les pièces justificatives.

III.4.2 Indicateurs de succès

Les indicateurs de succès suivants ont été définis et permettront de mesurer la réussite de la mise en œuvre de la stratégie.

- Les parties prenantes participent effectivement à la prise de décision dans au moins 50% des cas avant fin 2020 ;
- la gestion des collectivités territoriales prend en compte les principes du Développement durable à partir de 2016 ;
- 100% des conventions internationales sont traduites en lois nationales d'ici 2020 ;
- Les décrets d'application sont signés et mis en vigueur
- 50% des entreprises privées adoptent des initiatives volontaires (démarche qualité) en phase avec la gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques d'ici 2020 ;
- le taux de mobilisation des ressources exogènes pour le financement des projets est amélioré et optimisé à partir de 2020 ;

Conclusion

Dans le cadre de sa politique nationale de protection de l'environnement et de la santé des populations, le Ministère de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable à travers le PNGPC, a initié l'élaboration d'une stratégie assortie d'un plan d'action pour la gestion des produits chimiques.

Cette stratégie se fonde sur la vision de développer au niveau national des capacités suffisantes et appropriées pour assurer une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques afin de protéger la santé humaine et l'environnement et de garantir ainsi de meilleures conditions de vie aux populations.

Cette stratégie comprend les principales orientations de la politique nationale en la matière et les mesures concrètes que la Côte d'Ivoire envisage de mettre en œuvre en vertu de ses priorités et de ses engagements internationaux. Les six axes de la stratégie reposent sur des orientations majeures que sont :

- Le renforcement du cadre institutionnel et juridique
- Le renforcement des capacités techniques et humaines
- L'éducation, la sensibilisation et l'implication de la population
- L'évaluation et la gestion des risques

La mise en œuvre de la stratégie nationale de gestion des produits chimiques, nécessitera la mobilisation d'importantes ressources financières et humaines et reposera sur la formulation, l'exécution et le suivi rigoureux des différents projets et actions de gestion des produits chimiques intégrés, participatifs. Elle contribuera alors, aux efforts du Gouvernement dans ses efforts de mise en place d'une politique pour une gestion rationnelle et durable de l'environnement national et mondial, tout en participant à la croissance économique.

Aussi, la réussite de la mise en œuvre de cette stratégie nationale et le plan d'actions ci-dessus présentés constituent un référentiel pour guider la réalisation des activités programmées et leur contrôle continu afin d'atteindre les objectifs affichés. C'est en cela qu'importe le mécanisme de suivi et évaluation dont le travail procédera en temps opportun à sa révision avec la collaboration et en concertation avec tous les autres ministères, organismes ainsi que les autres pays engagés dans des processus similaires (revue des pairs).

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

COMMISSION EUROPEENNE, 2003 : Libre blanc - Stratégie pour la future politique dans le domaine des substances chimiques.

CONFERENCE DES NATIONS UNIES, 2010 : Déclaration de Rio, Principe n°15.

CONFERENCE DES NATIONS UNIES, 2010 : Déclaration de Rio, Action 21, chapitre 19.

PNUE, 2006 : 9ème Session extraordinaire du Conseil d'administration du PNUE/Forum ministériel mondial sur l'environnement - Dubaï/Nairobi.

RAPPORT BANQUE MONDIALE, 2012 : Actualisation du plan de gestion des pestes et des pesticides.

RAPPORT NATIONS UNIES (Commission économique pour l'Afrique), 2009 : Rapport d'examen africain sur les produits chimiques.

RAPPORT UNITAR, 2005 : "Guide Mauve" du SGH première édition révisée (2005) et du Document d'orientation appuyant la mise en œuvre du SGH - (IOMC-ILO-UNITAR).

RAPPORT BANQUE MONDIALE, 2004: The Global Pursuit of sound management of chemicals.

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE : Loi n° 96-766 du 3 octobre 1996, portant Code de l'Environnement de la Côte d'Ivoire.

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE, 2012 : Plan National de Développement 2012-2015.

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE, 2008 : Profil National actualisé sur la Gestion des Produits Chimiques en Côte d'Ivoire.

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE, 2006 : Plan de mise en œuvre de la convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants.

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE, 2012 : Plan de gestion des pestes et des pesticides.

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE, 2012 : Profil commercial de la Côte d'Ivoire et présélection des produits à fort potentiel à l'exportation.

REPUBLIQUE DU MAROC, 2007 : Stratégie et Plan d'action Nationaux du Maroc, pour la gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques.

REPUBLIQUE DU TCHAD, 2012 : Stratégie Nationale et plan d'actions pour la mise en œuvre de l'initiative grande muraille verte.

Annexes

Annexe 1 : Récapitulatif des actions majeures des conventions internationales ratifiées par la Côte d'Ivoire

Depuis l'entrée en vigueur des trois conventions (les Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm), la Côte d'Ivoire par son engagement à exécuter les plans nationaux de mise en œuvre, a bénéficié des appuis techniques et financiers de partenaires, pour lui permettre de mener les actions liées à la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets. Il s'agit du Fonds de Développement Mondial (FEM), de l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (UNUDI), le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), le Gouvernement SUISSE, l'Organisation des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO).

Tableau 10 : Récapitulatif des conventions internationales ratifiées par la Côte d'Ivoire

Convention	Cadre réglementaire	Mise en œuvre
Convention de Bâle	<p>1-Arrêté N°0011 MINEDD/DGE/PFCB du 15 mars 2012, portant création, attribution, organisation et fonctionnement du comité national d'analyse des dossiers de mouvements transfrontières de déchets dans le cadre de la convention de Bâle.</p> <p>2- Arrêté N°0012 MINEDD/DGE/PFCB du 15 mars 2012, portant procédure pour l'autorisation de mouvements transfrontières de déchets dans le cadre de la convention de Bâle.</p>	<p>Action 1 : Elaboration de textes réglementaires relatifs à la mise en œuvre de la Convention de Bâle Action 2 : Réalisation d'études pour le renforcement de l'application au niveau national de la Convention de Bâle Action 3 : Renforcement du dispositif de contrôle des transferts des déchets dangereux</p> <p>Action 4 : l'élaboration d'un plan de gestion des déchets dangereux pour le District d'Abidjan, Action 5 : la mise en place d'un laboratoire équipé pour le Centre Ivoirien Antipollution, Action 6 : élaboration de 8 avant projets de loi dont 4 ont été validés en atelier</p>
Convention de Rotterdam	<p>Décret No 89-02 du 04 Janvier 1989 relatif a l'agrément, la fabrication la vente et l'utilisation des pesticides</p> <p>Arrêté N° 159/MINAGRI du 21 Juin 2004 portant interdiction d'emploi en agriculture de substances actives entrant dans la fabrication des produits phytopharmaceutiques</p>	<p>Action 1 : Elaboration d'un projet décret fixant les modalités d'application de la Convention de Rotterdam ; Action 2 : Exécution du projet visant à identifier les préparations pesticides utilisées dans la culture du coton Action 3 : Renforcement de capacités à travers l'organisation d'un atelier de sensibilisation. Action 4 : Notification d'importation au Secrétariat : 27/30 pesticides notifiés et 3/11 produits industriels notifiés</p>
Convention de Stockholm	<p>Loi N°96-766 du 3 octobre 1996 portant Code de l'environnement de la Côte d'Ivoire</p>	<p>Action 1: Des actions relatives à la gestion rationnelle des produits chimiques (UNITAR) Action 2: projet pilote sur l'inventaire des Polychlorobiphényles (PCBs) et des équipements en contenant (mouvements transfrontières des déchets dangereux et de leur élimination). Action 3: Profil National actualisé sur la gestion des produits chimiques Action 4 : Organisation d'un atelier de restitution de la première phase du projet régional relatif à la gestion écologiquement rationnelle des Polychlorobiphényles (PCB) et des équipements contaminés aux PCBs, Action 5: Organisation d'un atelier de formation sur l'inventaire des équipements à PCB et mise en place d'un outil de traçabilité à la CIE,</p>

Annexe 2 : Système Général Harmonisé (SGH) et code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides

1. Aperçu du Système Général Harmonisé¹⁰

1.1 Qu'est-ce que le Système Général Harmonisé ?

Afin d'utiliser en toute sécurité les produits chimiques et donc d'atténuer les incidences négatives d'une exposition non intentionnelle, il importe de communiquer efficacement sur leur dangerosité auprès des travailleurs et du grand public. Le Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH) est une *norme internationale de classification des produits chimiques et de communication des dangers*. Cette norme est adoptée volontairement par les pays. Il s'agit d'un outil majeur que les pays peuvent utiliser en vue de mettre en place des programmes nationaux globaux sur la sécurité chimique. Le SGH propose une approche logique et exhaustive pour :

- définir les dangers des produits chimiques;
- appliquer des critères de dangerosité, sur la base d'une méthodologie acceptée, pour classifier les produits chimiques;
- communiquer sur les dangers au moyen d'étiquettes et de Fiches de Données de Sécurité (FDS).

1.2 Pourquoi une norme internationale ?

Plusieurs pays ont élaboré des lois, règlements, normes, recommandations etc. en matière de produits chimiques notamment en matière d'étiquetage et d'information sur les risques. Toutefois, les données utilisées et les méthodes d'évaluation diffèrent d'un pays à l'autre et conduisent à des différences d'appréciation du danger des produits. Ainsi certains produits sont classés inflammables pour certains pays et non inflammables pour d'autres, cancérigènes pour certains et non cancérigènes pour d'autres. D'autres pays ont tout simplement renoncé, face à la difficulté de la tâche à élaborer un système de classification. L'ampleur grandissante du commerce mondial des produits chimiques et la nécessité de communiquer sur leurs dangers imposent le recours à une norme internationale pour l'utilisation, le transport et l'élimination de ces produits en toute sécurité. Les avantages escomptés du système harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH) sont :

¹⁰ "Guide Mauve" du SGH première édition révisée (2005) et du Document d'orientation appuyant la mise en œuvre du SGH - (IOMC-ILO-UNITAR) version pilote du 15 août 2005.

- Améliorer la protection de la santé des populations par la communication des dangers à travers un système d'étiquetage internationalement reconnu et des fiches de sécurité standardisées ;
- Faciliter pour les pays la mise en place d'un système de gestion des produits chimiques ;
- Faciliter le commerce international des produits chimiques dont les dangers ont été évalués

1.3 Historique

Les travaux d'élaboration du SGH en 1992 en application du chapitre 19 d'Action 21 (Domaine d'activité B §26 et 27). Pour rendre plus efficace la communication des dangers chimiques, le Conseil Economique et Social des Nations Unies (ECOSOC) a adopté, en 2002, lors du Sommet Mondial sur le Développement Durable (SMDD), organisé en 2002 à Johannesburg en Afrique du Sud, les gouvernements ont adopté l'objectif de mise en œuvre du SGH pour 2008.

Le Sous-comité d'experts du SGH (SCESGH) du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC) est responsable de l'administration, l'actualisation et la promotion du SGH sur le plan international tandis que le Sous-comité d'experts du transport de marchandises dangereuses (SCETDG) demeure responsable de la gestion des Recommandations des Nations Unies sur le transport des marchandises dangereuses (UN RTDG).

1.4 Dispositions du SGH

1.4.1 Portée du système

Le SGH vise tous les produits chimiques dangereux. Le public cible du SGH comprend les consommateurs, les travailleurs, les transporteurs et les services d'intervention en cas d'urgence.

1.4.2 Classification des dangers

Le SGH harmonise les critères de classification (de plusieurs systèmes déjà en place) permettant d'évaluer les dangers physiques des substances et des mélanges ainsi que leur dangerosité pour la santé et l'environnement. Le terme classification indique que seules propriétés intrinsèques des substances et mélanges sont pris en considération. La classification comprend les trois étapes suivantes :

- a) Identification des données pertinentes sur les dangers que pose une substance ou un mélange ;
- b) Examen des données pour évaluer les dangers associés à la substance ou au mélange ;

c) Décision de classer la substance dans une des catégories de danger et détermination du degré de danger en comparant les données avec les critères de danger établis.

1.4.3 Catégories de danger

Le processus de classification repose sur des critères scientifiques de classification qui sont décrits en détail dans le SGH. Le chapitre 2 du SGH traite de la classification des produits en raison de leurs dangers intrinsèques.

Tableau 11 : Classification des dangers liés aux produits chimiques selon le SGH

Catégories de dangers selon le SGH		
Dangers physiques	Dangers pour la santé	
<ul style="list-style-type: none"> • Matières et objets explosibles • Gaz inflammables • Aérosols inflammables • Gaz comburants • Gaz sous pression • Liquides inflammables • Matières solides inflammables • Matières autoréactives • Liquides pyrophoriques • Toxicité systémique pour certains • Matières auto-échauffantes • Matières qui, au contact de l'eau, organes dégagent des gaz inflammables • Liquides comburants • Matières solides comburantes • Peroxydes organiques • Matières corrosives pour les métaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Toxicité aiguë • Corrosion cutanée/Irritation cutanée • Lésions oculaires graves/Irritation oculaire • Sensibilisation respiratoire ou cutanée • Mutagénicité sur les cellules germinales • Cancérogénicité • Toxicité pour la reproduction • Matières solides pyrophoriques organes cibles – exposition unique • Toxicité systémique pour certains cibles – exposition répétée • Danger par aspiration 	
		Dangers pour l'environnement
		<ul style="list-style-type: none"> • Danger pour le milieu aquatique

1.5 Outils de communication des dangers des produits chimiques du SGH

Une fois qu'une substance a été classifiée (la substance X a été trouvée toxique ou inflammable, par ex.), le danger de la substance doit être communiqué aux publics cibles. Les principaux outils de communication des dangers des produits chimiques sont les étiquettes et les Fiches de Données de Sécurité (FDS) qui présentent l'information sur les dangers sous la forme de pictogrammes, de mentions d'avertissement et d'autres éléments de communication.

1.5.1 Etiquetage

L'étiquette apposée sur le baril ou le contenant d'une substance chimique est conçue pour informer les utilisateurs et les personnes qui le manipulent des dangers inhérents au produit. L'étiquette représente l'outil de base qui informe l'utilisateur des dangers que comporte le produit et des consignes de sécurité de base.

Le chapitre 1.4 du SGH présente les principales dispositions d'une étiquette conforme. Celle-ci doit contenir les éléments de communication suivants :

- Mentions d'avertissement
- Mentions de danger (un ensemble de phrases standardisées apparaissant sur les étiquettes des produits emballés à l'intention des utilisateurs)
- Conseils de prudence et pictogrammes de mise en garde
- Identification du produit (désignation officielle de transport, identité chimique de la substance)
- Identité du fournisseur

1.5.2 Fiches de sécurité

Rubriques d'une FDS en vertu du SGH	
1.	Identification du produit
2.	Identification du ou des dangers
3.	Composition/information sur les composants
4.	Premiers secours
5.	Mesures à prendre en cas d'incendie
6.	Mesures à prendre en cas de déversements accidentels
7.	Manutention et stockage
8.	Contrôles de l'exposition/protection individuel
9.	Propriétés physiques et chimiques
10.	Stabilité et réactivité
11.	Données toxicologiques
12.	Données écologiques
13.	Données sur l'élimination des produits
14.	Informations relatives au transport
15.	Informations sur la réglementation
16.	Autres informations

Le fournisseur du produit chimique (un fabricant ou un importateur, par ex.) doit être en mesure de transmettre des données détaillées sur le produit chimique dans une Fiche de Données de Sécurité (FDS).

1.5.3 Mesures supplémentaires pour assurer une communication efficace des dangers

Outre les étiquettes et les FDS, d'autres mesures de soutien doivent être étudiées et mises en œuvre pour assurer l'efficacité d'un système de communication des dangers chimiques. Par exemple former tous les publics cibles sur la reconnaissance et l'interprétation des données fournies sur l'étiquette et/ou la FDS et les actions appropriées à prendre en cas de danger chimique. D'autres outils tels que des campagnes de sensibilisation, au moyen d'affiches, de brochures et d'autres systèmes de communication des dangers chimiques afin d'améliorer la sécurité chimique du pays.

1.6. Secteurs concernés

Les principaux secteurs visés par la norme sont : le milieu de travail industriel, l'agriculture, les transports et les produits de consommation.

1.7. Acteurs responsables de la mise en œuvre du SGH

La mise en œuvre du SGH et d'une communication efficace des dangers chimiques fait appel aux initiatives, activités et capacités de trois principaux acteurs : les départements ministériels, l'industrie et la société civile.

1.7.1 Rôle des départements ministériels

Leur rôle consiste à mettre en place et à maintenir un cadre légal et institutionnel efficace pour la communication des dangers chimiques. Ceci comprend l'élaboration de textes législatifs ou réglementaires couvrant l'ensemble des aspects du SGH (classification, communication des dangers, étiquettes et FDS), la formation et le contrôle de l'application de la loi.

1.7.2 Rôle de l'industrie

Les groupes commerciaux et industriels, notamment l'industrie chimique, sont responsables de la bonne application du système de classification et d'étiquetage des produits chimiques sur le lieu de travail et tout au long de la chaîne d'approvisionnement et du cycle de vie du produit. Les

groupements industriels seront sollicités pour favoriser la bonne application du SGH : fédérations industrielles, associations de producteurs, associations de transporteurs, grande distribution etc.

1.7.3 Société civile

Les groupes de la société civile représentent les intérêts de particuliers qui s'unissent pour une cause commune telle que la protection de l'environnement ou de la santé humaine. Dans le cadre du SGH, ces groupes représentent des particuliers exposés à des produits chimiques et victimes d'une communication inefficace sur les dangers des produits chimiques. Par exemple, les ONG travaillant dans l'environnement, les associations de protection des consommateurs ou de la santé humaine et les syndicats de travailleurs. Le rôle de ces acteurs est :

- Renseigner sur le niveau actuel de communication des dangers.
- Informer les décideurs gouvernementaux et les industriels de leurs priorités et demander un plus grand respect de la loi ;
- Réaliser des activités de formation et de sensibilisation.

2. Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides (FAO)

2.1 Qu'est-ce que le code de conduite FAO pour les pesticides ?

Le Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides est le document mondial d'orientation concernant la gestion des pesticides pour toutes les instances publiques et privées qui prennent part directement ou indirectement à la distribution et à l'utilisation des pesticides. Adopté pour la première fois en 1985 par la Conférence de la FAO, le Code est conçu pour fournir des lignes de conduite et pour servir de référence en ce qui concerne les pratiques rationnelles de gestion des pesticides, en particulier pour les autorités nationales et l'industrie des pesticides.

La FAO a lancé en 1999 le processus de mise à jour et de révision du Code. En novembre 2002, le Conseil de la FAO a approuvé la version révisée du Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides.

2.2 Objectifs

Le Code s'adresse aux organisations internationales; aux gouvernements des pays exportateurs et importateurs, à l'industrie des pesticides, à l'industrie du matériel d'application, aux commerçants, à

l'industrie alimentaire, aux utilisateurs et aux organismes du secteur public les associations de consommateurs et les syndicats.

Les objectifs du Code sont d'établir des règles volontaires de conduite pour tous les organismes publics et privés intervenant dans la distribution et l'utilisation des pesticides.

Le code vise :

- A encourager des pratiques commerciales responsables et généralement admises ;
- A promouvoir l'utilisation judicieuse et efficace des pesticides et à prévenir les risques ;
- Promouvoir des pratiques qui réduisent les risques liés à la manipulation des pesticides ;
- Assurer que les pesticides sont effectivement et efficacement utilisés pour améliorer la production agricole et protéger la santé humaine, animale et végétale;
- Promouvoir la Lutte Intégrée (LI) ;
- inclure des dispositions relatives à l'échange d'informations et aux accords internationaux (notamment la Convention de Rotterdam).

2.3 Dispositions du code

Les principales dispositions du code visent :

- L'amélioration de la gestion des pesticides, notamment le code fixe le rôle de chaque intervenant (gouvernement, pays exportateurs, industrie et commerçants, les agriculteurs et les associations d'agriculteurs, les agents de vulgarisation etc.
- Respecter des règles en matière d'expérimentation des pesticides ;
- Réduire les risques pour la santé et l'environnement, notamment appliquer un système d'homologation, mettre en œuvre des programmes de surveillance sanitaire, installer des centres nationaux ou régionaux d'information et de traitement antipoison, établir des statistiques sur les aspects sanitaires des pesticides et les empoisonnements par les pesticides, collecter des données fiables, établir des statistiques sur la contamination de l'environnement et rédiger des rapports sur les incidents spécifiques liés aux pesticides etc.
- Réglementer les pesticides pour réduire l'accès à ces produits et s'assurer que les risques qu'ils présentent sont bien communiqués au public notamment par un étiquetage adéquat ;
- La création ou le renforcement de réseaux permettant l'échange d'informations sur les pesticides ;
- Réglementer la publicité sur les pesticides ;

Le code international de conduite pour les pesticides vise des objectifs similaires à ceux de la SAICM, du SGH et de certaines conventions internationales comme la Convention de Stockholm et la Convention de Rotterdam. L'application du code de la FAO permettrait de réduire les risques liés aux pesticides, qui constituent un groupe de produits préoccupants pour les pays en développement, en particulier les pays agricoles comme la Côte d'Ivoire.

Tableau 12: Listes des principales conventions sur les produits chimiques

Conventions/ Accords	Date de ratification ou d'adhésion	Engagements
Convention de Rotterdam sur le consentement préalable en connaissance de causes applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international	20 janvier 2004	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Aviser le secrétariat de toute mesure d'interdiction ou de réglementation stricte de l'usage d'un produit chimique dans le pays. ➤ Faciliter conformément à l'objectif de la convention, l'échange des renseignements scientifiques, techniques, économiques et juridiques sur les produits entrant dans le champ d'application de la présente convention y compris l'échange de renseignement d'ordre toxicologique, écotoxicologiques et des renseignements relatifs à la sécurité. ➤ Appliquer des mesures législatives ou administratives pour assurer la prise de décision concernant l'importation des produits chimiques inscrits à l'annexe 3
Convention de Stockholm sur les Polluants Organiques Persistants (POPs)	20 janvier 2004	<ul style="list-style-type: none"> ➤ réduire ou à éliminer la production et l'utilisation des polluants organiques persistants produits intentionnellement et non intentionnels. ➤ Elaborer un plan national de mise en œuvre.
Accord de l'Approche Stratégique de la Gestion Internationale des Produits Chimiques	6 février 2006	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Intégrer les objectifs de SAICM dans les programmes, plans et/ou stratégies pertinents ➤ Élaborer, avec la participation des parties prenantes concernées, un plan national de mise en œuvre de l'Approche stratégique ➤ Établir un mécanisme pour la mise en œuvre de l'Approche stratégique sur une base interministérielle ou interinstitutionnelle, de façon que toutes les parties prenantes et tous les ministères nationaux concernés soient représentés et que tous les domaines de fond pertinents soient couverts
Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières des déchets dangereux et de leur élimination	9 juin 1994	<ul style="list-style-type: none"> ➤ prévenir les dommages que pourraient causer les déchets dangereux et autres à la santé humaine et à l'environnement. ➤ s'engager à réduire au minimum la production de déchets, à traiter et éliminer ces matières le plus près possibles de leur lieu de production et à en limiter l'exportation et l'importation.
Convention de Bamako sur l'interdiction d'importer en Afrique des déchets dangereux et sur le contrôle des mouvements transfrontières et la gestion des déchets dangereux produits en Afrique	9 juin 1994	<ul style="list-style-type: none"> ➤ protéger la santé des populations et l'environnement des pays africains vis-à-vis du transit, du dépôt et de la manipulation de déchets dangereux en provenance d'autres pays. ➤ améliorer et assurer la gestion écologiquement rationnelle des déchets dangereux, ainsi que la coopération des états africains impliqués.

Annexe 3 : Budget**Tableau 13 : Budget**

Intitulé	Montant Francs CFA	Montant (Euro)	Montant (Dollar USA)
Axe 1 : Renforcement du cadre institutionnel et juridique	2 037 000 000	3105419,62	3921606,3
Projet 1 : Renforcement du cadre juridique De gestion des produits chimiques	2 005 000 000	3056635,79	3860000,38
Projet 2 : Lutte contre le trafic illicite des produits chimiques	2 000 000	3049,01	3850,37
Projet 3 : Renforcement du cadre institutionnel de gestion des produits chimiques	30 000 000	45 735,19	57755,61
Axe 2 : Evaluation et gestion des risques liés aux produits chimiques	19 625 000 000	29918438,90	37781799,28
Projet 4 : Collecte les données scientifiques sur les produits chimiques	900 000 000	1372055,79	1732668,5
Projet 5 : Réduction de l'impact de la pollution toxique liée aux produits chimiques	725 000 000	1105267,17	1395760,73
Projet 6 : Elaboration de mesures visant à prévenir les risques liés à l'utilisation des substances chimiques	10 000 000 000	15245064,41	19251872,24
Axe 3 : Formation, éducation, sensibilisation et implication de la population	1 640 000 000	2500190,56	3157307,05
Projet 7 : Sensibilisation de la population sur les risques liés à l'utilisation des produits chimiques	1 500 000 000	2286759,66	2887780,84
Projet 8 : Mise en place d'un système d'échange et d'information sur les produits chimique.	140 000 000	213430,9	269526,2
Axe 4 : Renforcement des capacités techniques et humaines	6 601 000 000	10063267,01	12708160,87
Projet 9 : Renforcement des capacités institutionnelles dans le domaine de la gestion des produits chimiques	51 000 000	77749,82	98184,55
Projet 10 : Renforcement des capacités matérielles et techniques des laboratoires et centres d'analyse	6 000 000 000	9147038,64	11551123,34
Projet 11 : Renforcement des capacités individuelles en matière de gestion des produits chimiques	550 000 000	838478,54	1058852,97
Axe 5 : Recherche et coopération	1 301 000 000	1983382,88	2504668,58
Projet 12 : Financement de la recherche	1 000 000 000	1524506,44	1925187,22
Projet 13 : Coopération et collaboration à l'échelle nationale et internationale en matière de gestion des produits chimiques	301 000 000	458876,43	579481,35
Axe 6 : Mobiliser les ressources financières	30 000 000	45735,19	57755,61
Projet 14 : Réalisation de marketing des actions planifiées	20 000 000	30490,12	38503,74
Projet 15 : développement de plates formes d'échange avec les partenaires	10 000 000	15245,06	19251,87

1 euro = 655.95 CFA

1\$ =519.43CFA